

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume V.

Montréal, (Bas-Canada) Mai 1861.

No. 5.

SOMMAIRE. — LITTÉRATURE. — Poésie: Hommage à la mémoire de M. Joseph Lenoir, par M. A. Marsais. — SCIENCE: Compte-rendu du Cours d'Histoire du Canada de M. l'abbé Ferland à l'Université Laval, (suite). — Un voyage d'exploration dans le soleil, Chs. Drion. — Société Historique de Montréal, séance du 10 mai. — EDUCATION: Conseils aux Instituteurs, par M. Barrau (suite), VI. Rapports de l'instituteur avec les pères de familles; VII. Rapports de l'instituteur avec le public. — Exercices pour les élèves des écoles: Problème d'algèbre. — Problèmes de géométrie. — Solutions des problèmes des livraisons précédentes. — Exercices de grammaire. — Avis OFFICIELS: Avis concernant le recensement des enfants. — Nominations de Commissaires d'école. — Erection de Municipalités Scolaires. — Diplômes accordés par les Bureaux d'Examineurs. — Instituteurs disponibles. — Instituteurs demandés. — Dons faits au Département. — EDITORIAL: Rapport du Surintendant de l'Éducation pour le Bas-Canada pour 1858. Extrait des Rapports des Inspecteurs, (suite et fin). — Relation du Voyage du Prince de Galles en Amérique, (suite). — Bulletin des publications et des réimpressions les plus récentes, Paris, Québec, Montréal. — Petite Revue Mensuelle. — NOUVELLES ET FAITS DIVERS: Bulletin de l'Instruction Publique. — Bulletin des Lettres.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE M. JOSEPH LENOIR.

O muse de la poésie,
Pleure: Joseph Lenoir n'est plus!
Le sort a, loin de cette vie,
Emporté l'un de tes élus.
Son cœur si noble et si sensible
Est aujourd'hui froid, impassible
Comme le marbre du tombeau,
Et sa muse si gracieuse,
Hélas! trop tôt silencieuse,
S'est éteinte comme un flambeau!

Il était encor dans un âge
Où l'on espère de longs jours.
O mort! voilà donc ton ouvrage!
Tu nous l'as ravi pour toujours;
Mais au Canada, sa patrie,
Par lui sincèrement chérie,
Son souvenir ne mourra pas,
Et les doux accents de sa lyre,
Ses vers où la grâce respire
Braveront la faux du trépas.

Nous, ses amis, pleurons sur sa perte funeste;
Honorons ses vertus et son talent modeste,
Comme est tout vrai talent;
Rendons un juste hommage au charmant caractère
De ce parfait ami, du tendre époux, du père,
Du chrétien excellent.

Ah! si trop tôt du monde il a quitté la scène
Où tout est éphémère, où plus vive est la peine

Que la félicité,
Son âme aimante et bonne à son Dieu rappelée,
En laissant son argile, au ciel s'est envolée,
Vers l'immortalité!

O toi, dont la mémoire
Bien longtemps, pour ta gloire,
Restera dans nos cœurs,
Toi dont l'âme d'élite
Ignorait son mérite.
Semblable aux humbles fleurs.

Toi, qui vois à cette heure
La sublime demeure
Où règne l'éternel,
Dans ce ciel sans nuage
Accepte mon hommage,
Mon adieu solennel!

A. MARSAIS.

SCIENCE.

HISTOIRE DU CANADA.

COMPTE-RENDU DU COURS DE M. L'ABBÉ FERLAND, A L'UNIVERSITÉ LAVAL.

XXIII.

(Suite.)

Champlain arriva le 5 Mai à Sainte-Anne du Cap Breton où il s'arrêta et y vit les P. P. Daniel et Davost qui bientôt allèrent le rejoindre. Champlain apprit à Tadoussac la nouvelle que les Anglais faisaient la traite en contrebande, et à Québec, il sut qu'une de leurs barques était aux Piliers attendant les sauvages.

Champlain fut reçu à Québec avec une grande pompe, du moins pour le pays et les circonstances. Le bruit de son arrivée fut bientôt répandu et les sauvages venaient le voir. Parmi les sauvages était un chef Algonquin que les Français nommaient *Capitana*, venu des Trois-Rivières avec ses gens et plusieurs canots chargés de fourrures. Champlain ayant appris qu'ils étaient venus dans l'intention d'aller traiter avec les Anglais fit une remontrance à Capitana: il lui rappela la bonté des Français, il lui remit en mémoire que son père, chef vénéré, avait combattu et avait été blessé à ses côtés dans une bataille contre les Iroquois. Capitana fut touché des paroles de Champlain et, se levant avec modestie, il fit à Champlain le discours suivant:

« Je ne suis qu'un pauvre petit animal qui va rampant sur la

terre.—Vous autres Français, vous êtes les grands du monde qui faites tout trembler. Je ne sais comme j'ose parler devant de si grands capitaines : si j'avais quelqu'un derrière moi qui me suggérât ce que je dois dire, je parlerais plus hardiment. Je me trouve étonné ; je n'ai jamais eu d'instruction ; mon père m'a laissé fort jeune ; si je dis quelque chose je vais le recueillant ça et là à l'aventure ; c'est ce qui me fait trembler.

“ Tu dis que les Français sont venus habiter Québec pour nous défendre et que tu viendras en notre pays pour nous protéger. Je me souviens bien d'avoir entendu dire à nos pères que quand vous étiez là bas à Tadoussac, les Montagnais vous allèrent voir et vous invitèrent de monter ça haut où nos pères vous ayant vus vous aimèrent et vous prièrent d'y faire votre demeure.

“ Pour l'habitation que tu dis que nous avons demandée aux Trois-Rivières, je ne suis qu'un enfant, je n'ai point de mémoire, je ne sais si je l'ai demandée : vous autres vous avez votre *Massinahigan* (écriture) qui vous fait souvenir de tout ; mais quoi qu'il en soit tu seras le bienvenu.

“ Quand tu viendras là haut avec nous, tu trouveras la terre meilleure qu'ici : tu feras au commencement une maison, une petite maison pour te loger ; puis tu en feras une plus grande, et alors nous ne serons plus des chiens qui couchent dehors ; nous entrerons dans cette maison. . . Tu semeras des blés, nous ferons de même, et nous n'irons plus chercher notre vie dans les bois.

“ J'ai envoyé quelques peaux d'original, non pour traiter, mais pour couper les bras aux Iroquois. Tu sais que les Iroquois ont les bras longs : si je ne les leur coupais, il y a longtemps que nous serions tous pris : j'envoie des présents aux nations qui leur sont voisines afin qu'elles ne se joignent pas avec eux ; ce n'est pas pour offenser les Français, mais c'est pour nous conserver.

“ Tu dis que nous voulons aller à l'Anglais, je m'en vais dire à mes gens qu'on n'y aille point. Ja te promets que ni moi ni ceux qui ont de l'esprit n'iront : que s'il y a quelque jeune homme qui fasse un saut jusque là sans être vu, je ne saurais qu'y faire ; tu sais bien qu'on ne peut pas tenir la jeunesse :—si quelqu'un y va, il n'a point d'esprit.”

Champlain qui était toujours très gai et qui connaissait les sauvages lui répondit en riant : Quand nous serons là haut nous serons un même peuple, vos jeunes gens épouseront nos filles, et nos fils prendront des épouses dans vos familles.

“ Tu es toujours le même, répondit Capitana, tu as toujours quelque chose pour faire rire.”

Champlain prit la résolution de faire construire un petit fort dans un endroit bien défendu par la nature au-dessus de Québec. Il choisit une petite île ou presqu'île dans le voisinage de la Pointe-Platon. Il construisit là un comptoir qui fut fortifié et auquel on ne pouvait arriver que par eau ; il nomma ce poste le Fort Richelieu, qu'il ne faut pas confondre avec le fort plus important qui fut construit plus tard à l'embouchure de la Rivière Richelieu.

Les Hurons étant attendus à Québec, Champlain envoya adevant d'eux une barque qui fut attaquée au-dessus des Trois-Rivières par les Iroquois et obligée de revenir à Québec, après avoir perdu deux hommes.

Bientôt arrivèrent à Québec les Nipissiriniens ou *sorciers* que la curiosité amenait et qui voulaient voir leurs anciens amis. Un jour que plusieurs d'entre eux étaient dans le fort observant un enfant qui battait du tambour, un d'eux s'approcha de l'enfant au point de donner la peur à celui-ci qui le frappa d'un coup de baguette et le fit saigner du nez.

Les Nipissiriniens dirent alors à Champlain qu'ils avaient droit à des présents pour effacer la blessure faite à un des leurs ; mais Champlain leur dit que ce n'était point ainsi qu'on réglait de pareilles affaires chez les Français qui ne punissent que le coupable ; que conformément aux usages de sa nation on allait donner le fouet à l'enfant. L'enfant étant amené, un Nipissirini le prit sous sa protection et insista pour qu'on donnât des présents ; mais Champlain qui ne voulait point établir de précédent pour ces sortes de rançons, dit qu'il ne donnerait point de présents ; mais que si l'on ne se déclarait pas satisfait des excuses, on allait punir l'enfant : alors un sauvage dit qu'il aimait mieux recevoir le fouet que de le voir donner à l'enfant, et les Nipissiriniens déclarèrent qu'ils allaient oublier toute cette affaire.

XXIV.

Jetons un regard sur ce qui se passait dans les contrées voisines à l'époque où nous sommes arrivés. Sir Cencil Calvet, Lord Baltimore devenu catholique, et souffrant des persécutions auxquelles les fidèles anglais étaient exposés, avait formé le projet de fonder sur les côtes de l'Atlantique une colonie de catholiques anglais. Il obtint la concession d'une partie de l'étendue de territoire qui constituait la concession originaire de la Virginie.

Ayant réuni environ 200 catholiques, Lord Baltimore fit partir une expédition accompagnée des pères White, Alton et Brock de la compagnie de Jésus laquelle vint aborder, après une assez longue traversée, dans la Baie de Chesapeake dans l'année 1634.

Vers 1631, il s'était formé un petit établissement suédois sur la rivière Delaware, et une partie des habitants des états actuels de Delaware et de New-Jersey doivent leur origine à des colons Suédois et Hollandais.

Lord Baltimore établit dans sa colonie la liberté de conscience, non qu'il regardât toutes les religions du même œil, mais dans ce sens, que lui et les siens n'en persécutèrent aucune. Il n'en était point ainsi chez les puritains de la Nouvelle-Angleterre, ni chez les anglicans de la Virginie au milieu desquels les dissidents du culte dominant étaient fort mal reçus et fort mal traités. Tant que les catholiques demeurèrent en grande majorité, la paix régna dans la colonie de Lord Baltimore et personne ne fut tourmenté pour ses croyances religieuses ; mais quand une fois ces premiers colons eurent été débordés par le nombre des colons protestants venus d'Angleterre et de la Virginie, l'harmonie cessa de régner et les catholiques et autres de la minorité eurent beaucoup à souffrir.

Lord Baltimore avait fait alliance avec un des rois indigènes et concéda une étendue de pays sur les bords du Potomac. Il construisit un petit fort qu'il appela Sainte Marie en l'honneur de la mère de Dieu, et il donna au pays le nom de Maryland en honneur de l'épouse de son roi, Charles I.

Les Pères Jésuites du Maryland prêchèrent l'évangile parmi les sauvages de ce pays qui, comme ceux du Canada, appartenaient aux deux grandes races Algique et Huronne-iroquoise. C'est là qu'habitait cette tribu huronne des Andastoés qui faisait si vigoureusement la guerre aux Iroquois. Les missionnaires firent des conversions ; mais les traces de leur apostolat disparurent lorsque les troubles amenés par les protestants empêchèrent les prêtres catholiques de s'occuper des indigènes.

Ce fut vers cette époque, de 1633 à 1635, que la petite vérole fit son apparition presque simultanément dans les colonies françaises et dans les colonies anglaises. Cette maladie faisait chez les sauvages des ravages terribles et elle leur inspirait une horreur et une crainte faciles à imaginer. Quelquefois même cette maladie donna aux indigènes de la défiance contre la religion ; ils s'imaginaient que ce mal affreux était répandu chez eux par un sortilège : tantôt c'était un sac, tantôt un capot ou un autre objet qui avait apporté le fatal présent.

Il se passa en 1634 en Canada un événement qui retarda le voyage des missionnaires qui se disposaient à aller au pays des Hurons. Un sauvage de la Petite Nation, sur l'Outaouais, avait en mourant obtenu de son frère la promesse de tuer un homme dans des circonstances qu'il particularisa. Ce sauvage ainsi dépositaire de cette mission de sang vint à Québec, et crut accomplir la dernière volonté de son frère en tuant un Français. Champlain, ayant découvert le meurtre et connu le meurtrier, fit arrêter ce coupable et le fit jeter en prison, déclarant en même temps à ses compatriotes qu'il serait jugé et puni selon les lois françaises.

D'un autre côté le nommé Etienne Brûlé, interprète qui s'était mis au service des Anglais, avait été tué chez les Hurons dans l'année 1633.

Les Hurons, ayant appris le retour des Français voulurent aller revoir leurs amis. Il y avait chez les Hurons un jeune sauvage qui avait été envoyé en France en 1626, et qui avait été élevé par les jésuites : il s'appelait Louis Amantacha ou Louis de Sainte-Foi. Ce jeune homme avait de belles manières, et Kerk lui-même avait été forcé d'admettre, à son occasion, que les jésuites élèvent bien la jeunesse.

Les Hurons arrivèrent donc à Québec dans le commencement de la saison par petites flottilles de six à sept canots ; mais le gros de la flotte attendue n'arrivait pas. On a vu que les canots hurons étaient soumis à un tribut qu'imposaient les sauvages de la Nation de l'Île. Les canots étaient obligés de faire portage à l'Île des Allumettes, et là les voyageurs étaient soumis à une espèce de droit du Sound. La Nation de l'Île faisait en outre le commerce de commission entre les Français et les sauvages.

Ces rusés marchands conçurent l'idée de détourner les Hurons de descendre ; ils leur dirent que les Français étaient déterminés à venger la mort de Brûlé, que Champlain demandait au moins quatre têtes de hurons ; que déjà on tenait un algonquin en prison. La prison c'était une chose épouvantable pour les sauvages. Plusieurs Hurons, effrayés par ces menaces, s'en retournèrent et le grand nombre attendit.

Louis Amantacha, qui était venu un des premiers à Québec, alla

en hâte vers eux et leur dit que les Français regardaient Brûlé comme un traître et un renégat, et ne songeaient pas le moins du monde à le venger; que l'Algonquin retenu en prison était un meurtrier; enfin il détruisit tous les arguments des sauvages de l'Isle, et on se mit en marche.

Bientôt Québec vit arriver la flotte Huronne, composée de 150 canots et portant cinq à six cents personnes. Ce fut un beau spectacle pour les nouveaux colons que de voir cette troupe nombreuse de naturels grands, bien faits, forts et vigoureux; car c'est une remarque qu'ont faite tous les chroniqueurs du temps, qu'on ne voyait chez les sauvages aucune des difformités si connues chez les nations civilisées.

Pendant le séjour des Hurons, Champlain fut obligé de passer par toutes les tribulations des festins, des fêtes, des conseils. La traite se faisait avec les agents de la Compagnie, et les missionnaires songeaient à remonter avec les Hurons, pour aller annoncer la *bonne nouvelle* de l'Évangile. Les Hurons connaissaient déjà le Père Brebeuf qu'ils nommaient *Echon*; mais ils refusèrent d'emmener les Jésuites; comme Champlain et les pères demandaient la raison de ce refus: Un chef fit un discours dont voici la substance:—Tu veux que nous emmenions des Français avec nous; tu sais bien que nous avons à passer par le pays de la Petite Nation, dont les habitants sont irrités contre toi. A notre passage, en descendant la rivière, ces hommes nous ont demandé de leur ramener leur frère que tu retiens en prison. Ils seront déjà fâchés de voir que nous ne leur rendons pas le prisonnier; si donc il y avait des Français avec nous, ils les tueraient bien certainement, et nous, nous serions tenus responsables de leur mort.

Champlain trouva ces objections raisonnables et les pères durent renoncer à leur voyage pour cette année.

(A continuer.)

Un Voyage d'Exploration dans le Soleil.

C'est un lointain voyage que je vous propose d'entreprendre; mais la distance et les difficultés de la route ne pourront vous effrayer, quand je vous aurai fait connaître les guides expérimentés qui veulent bien nous conduire. Ces guides, nous les trouvons dans la riante petite ville de Heidelberg. Petite par le nombre de ses habitants, Heidelberg est grande par la renommée des maîtres qui, de tout temps, ont illustré son université. C'est à deux de ces maîtres que nous nous adressons: à M. Bunsen, chimiste de premier ordre, bien connu du monde savant par ses importants travaux sur les métaux des alcalis et des terres, sur les radicaux organiques et sur l'analyse des gaz; à M. Kirchhoff, physicien éminent, qui a su résoudre par la puissance du calcul un grand nombre de questions des plus compliquées, dans le domaine de la chaleur, de la lumière et de l'acoustique.

Pénétrons avec eux dans le laboratoire; des lunettes, des prismes y sont disposés à côté de flacons qui contiennent des sels, des eaux minérales, des cendres de végétaux. Il s'est transformé en une *chambre obscure*, qu'éclaire seule une flamme d'un bleu pâle, unique et souverain réactif d'une méthode d'analyse nouvelle dont on comprendra, dans un instant, la prodigieuse fécondité.

Une des plus brillantes découvertes du génie de Newton est, sans contredit, celle de la composition de la lumière solaire. Si, dans une chambre obscure, on reçoit sur un prisme un faisceau délié de rayons venus du soleil, ce faisceau s'épanouit et se colore au sortir du prisme, et va peindre, sur le mur ou sur un écran convenablement placé, le ravissant phénomène du *spectre solaire*. Nom affreux, donné à la plus belle apparition de l'optique! Dans ce spectre viennent s'étaler toutes les vives couleurs de l'arc-en-ciel, le rouge, l'orangé, le jaune, le vert, le bleu, l'indigo et le violet; chacune d'elles occupe une portion déterminée de la bande lumineuse, et passe par une infinité de nuances, intermédiaires entre les nuances de ses extrémités. Comment ces couleurs, ces nuances innombrables ont-elles été produites? Le prisme a-t-il coloré la lumière du soleil, a-t-il imprimé à cette lumière quelque altération mystérieuse? Non; le prisme n'a fait que séparer les rayons différemment colorés dont la réunion forme la lumière blanche; il les a séparés, parce que ces rayons ne s'infléchissent, ne se *réfractent* pas également lorsqu'ils le traversent: les violets se réfractent plus que les jaunes, ceux-ci plus que les rouges: ils étaient tous parallèles avant de rencontrer le prisme, ils doivent donc s'écarter les uns des autres quand ils en sortent. Pour confirmer cette explication, Newton n'a eu qu'à recevoir, sur une lentille, les rayons séparés par le prisme; la lentille les réunit en les faisant tous passer par son foyer; en ce point, toute coloration

a disparu, et les sept couleurs de l'iris, mêlées et superposées de nouveau, ont reproduit la lumière blanche.

Je viens de dire que chaque couleur présente dans le spectre une infinité de nuances; que l'orangé, par exemple, établit par degrés insensibles la transition du rouge au jaune; celui-ci, le passage de l'orangé au vert, et ainsi de suite. N'existe-t-il, dans cette succession de teintes, aucune solution de continuité? Tous les tons s'y trouvent-ils? aucun d'eux ne manque-t-il dans la série? Cette question délicate n'a été posée que postérieurement à Newton, et c'est aux recherches de l'habile opticien de Munich, Fraunhofer, qu'on en doit la solution. Si l'on prépare, avec tous les soins imaginables, un spectre solaire *parfaitement pur*, on y découvre, à l'œil nu, une infinité de raies obscures dirigées perpendiculairement à sa longueur: le nombre de ces raies paraît augmenter d'une manière prodigieuse, quand l'œil est armé d'une loupe ou d'un microscope. Chacune d'elles représente une lacune dans le spectre, une nuance qui manque entre deux nuances voisines. Les teintes de la lumière se succèdent donc, en quelque sorte, comme les sons de la gamme chromatique, non pas d'une manière continue, mais séparées par des intervalles que l'œil peut saisir, de même que l'oreille apprécie la discontinuité des sons.

Les planètes et les étoiles nous envoient aussi des rayons que le prisme décompose; mais les spectres obtenus sont trop faibles pour qu'il soit possible de les projeter sur un tableau. A leur sortie du prisme, on reçoit ces rayons sur l'objectif d'une lunette; l'image colorée vient alors directement se peindre au fond de l'œil placé à l'oculaire. Les spectres des planètes sont sillonnés des mêmes raies que le spectre solaire, résultat qu'on pouvait prévoir, puisque les planètes ne nous renvoient que la lumière du soleil. Au contraire, les spectres des étoiles fixes présentent des raies tout différemment distribuées; chaque étoile a, comme le soleil, son système de lignes noires caractéristiques; on devait s'y attendre, car "le soleil n'est qu'une étoile parmi les étoiles répandues dans l'espace."

Enfin, les lumières artificielles, la lumière électrique, la lumière d'une lampe ordinaire ou d'une bougie, par exemple, analysées par le prisme, donnent encore des spectres colorés; mais cette fois les raies obscures ont disparu; elles sont remplacées par quelques lignes brillantes qu'on aperçoit tantôt dans le vert, tantôt dans le rouge ou dans le jaune, selon la nature de la flamme. Bien plus, l'introduction dans cette flamme d'une parcelle de substance étrangère, suffit pour provoquer dans le spectre la formation d'une ou de plusieurs lignes brillantes; si donc la flamme est par elle-même dépourvue de pouvoir éclairant, ces raies apparaissent seules, au milieu d'un champ complètement obscur. Chaque substance déterminée, fournissant un système de lignes brillantes qui lui est propre, l'apparition de ces raies prouvera évidemment la présence de cette substance dans la flamme.

Tel est le principe de la nouvelle méthode d'analyse chimique dont MM. Bunsen et Kirchhoff vont maintenant nous faire connaître les applications. La flamme bleu-pâle que vous voyez brûler sur la table de leur laboratoire est celle d'un mélange de gaz d'éclairage et d'air; ses rayons, très-peu intenses, vont rencontrer le prisme, après avoir traversé successivement une fente verticale étroite et une lentille; la fente occupe le foyer de la lentille. A leur sortie du prisme, les rayons sont reçus sur l'objectif d'une lunette faiblement grossissante. Placez votre œil à l'oculaire de cette lunette, et suivez avec attention les changements qui vont survenir dans le champ de la vision. Tout d'abord, ce champ vous paraît entièrement obscur; c'est que le spectre donné par la flamme du gaz mêlé d'air a trop peu d'éclat pour impressionner votre œil. Mais vient-on à introduire dans cette flamme une parcelle d'un corps étranger, un grain de sel ordinaire, par exemple, qu'on a fait adhérer à l'extrémité d'un mince fil de platine, aussitôt vous voyez se produire une brillante ligne jaune; un fragment de potasse donnerait, dans les mêmes conditions, une ligne rouge et une ligne violette; un fragment de chaux, plusieurs bandes colorées de rouge, d'orangé, de jaune et de vert.

Nos maîtres nous diront maintenant que les raies brillantes déterminées par l'introduction d'une substance minérale dans la flamme sont dues au *métal* contenu dans cette substance; que tous les composés renfermant le même métal, quels qu'ils puissent être d'ailleurs, donneront les mêmes raies, et que deux composés renfermant des métaux différents produiront toujours des raies différentes. Le sel ordinaire contient un métal qu'on a nommé *sodium*. Tous les sels de ce métal détermineront donc l'apparition d'une raie jaunée dans le champ de la vision. La potasse est l'oxyde, la rouille du potassium; tout sel de potasse, introduit dans la flamme, fera paraître une raie rouge et une raie violette, et ainsi de suite. La conclusion est facile à tirer de ces expériences: imaginons que tous les métaux aient été soumis, l'un après l'autre,

à l'épreuve combinée de la flamme et du prisme, et qu'on ait dressé, pour chacun d'eux, la liste exacte de ses raies caractéristiques; chaque métal aura ainsi son signalement lumineux parfaitement déterminé, d'après lequel on pourra reconnaître immédiatement sa présence dans une substance donnée.

Si une substance renferme plusieurs métaux différents, introduite dans la flamme, elle fera apparaître à la fois les raies qui se rapportent à chacun d'eux. Un sel impur donnera donc, outre les lignes lumineuses caractéristiques du métal de sa base, toutes celles qui sont dues aux matières étrangères dont il est mélangé, et l'analyse prismatique décevra immédiatement la nature même de ces matières.

Voulez-vous avoir une idée de la merveilleuse sensibilité que comporte cette méthode? A l'une des extrémités du laboratoire, on dispose l'appareil que nous venons d'étudier: l'observateur a l'œil à l'oculaire de la lunette et s'assure de la parfaite pureté de la flamme par l'uniforme obscurité du champ de vision. Un aide, placé à quelques mètres de distance, prend alors un peu de sel ordinaire, trois milligrammes seulement, et les pulvérise dans un mortier après y avoir ajouté un peu de sucre. Aussitôt la raie jaune, caractéristique du sodium, apparaît dans le champ de la lunette. Les parcelles, à coup sûr impondérables, que la pulvérisation avait disséminées dans l'atmosphère de la salle et jusque dans la flamme, pouvaient seules avoir produit ce phénomène. MM. Bunsen et Kirchhoff estiment qu'il suffirait de la présence d'un *trois-millionième de milligramme* de ce sel dans la flamme, pour déterminer l'apparition de la ligne lumineuse! Jugez maintenant s'il est quelque part une particule métallique assez bien cachée pour pouvoir échapper à leur puissant microscope.

Un dernier exemple va nous montrer à quelles découvertes la chimie peut prétendre en s'aidant de semblables moyens d'investigation. Une certaine quantité d'eau minérale de Creutznach ayant été soumise à l'évaporation, quelques parcelles du résidu desséché furent introduites dans la flamme du gaz d'éclairage mêlé d'air. On aperçut aussitôt, dans le champ de la lunette, une foule de raies brillantes, la raie jaune du sodium, les raies rouge et violette du potassium, et bien d'autres encore. Chaque ligne, ou chaque groupe de lignes lumineuses décelait la présence d'un métal connu. Mais, à la grande surprise des expérimentateurs, parmi ces lignes il s'en trouvait deux qui jusqu'alors ne leur étaient pas encore apparues: ils durent nécessairement les attribuer à l'existence d'un métal encore ignoré. Ce métal, ils ont réussi aujourd'hui à l'isoler; ils en possèdent, non pas des quintaux ou des kilogrammes, mais trente grammes bien pesés, c'est-à-dire plus qu'il n'en faut pour une étude approfondie.

Et maintenant, grâce à cette nouvelle et merveilleuse méthode, on peut essayer de faire l'analyse du soleil; notre exploration devient facile; seulement nous ferons comme ces bons bourgeois qui, feuilletant l'album de photographie, chaque soir, sans quitter le coin du feu, parcourent à leur aise l'Italie, la Chine, l'Égypte et la Syrie; il nous suffira de recevoir sur un prisme les rayons du soleil et de les interroger.

Tout d'abord, nous allons être frappés de voir que plusieurs des lignes obscures découvertes par Fraunhofer dans le spectre solaire, occupent dans le champ de la lunette exactement les mêmes places que certaines lignes brillantes observées par MM. Bunsen et Kirchhoff. La raie jaune du sodium, par exemple, coïncide avec la raie noire que Fraunhofer a désignée par la lettre D; la raie rouge du potassium répond de même à la raie A du spectre solaire. Ces coïncidences ne sont pas fortuites: M. Kirchhoff en a trouvé l'explication dans l'expérience suivante.

A quelque distance en avant de la fente verticale par laquelle pénétraient, il y a un instant, les rayons de la flamme, et parallèlement à cette fente, on fixe un fil de platine auquel on communique une vive incandescence au moyen d'un courant électrique. Ce fil devient une source de lumière, et donne dans le champ de la lunette un spectre où l'on distingue toutes les couleurs, toutes les nuances du spectre solaire, mais les lignes noires de Fraunhofer y font défaut; on n'y observe non plus aucune des raies brillantes que nous connaissons, le spectre est *continu*. Si, entre le fil incandescent et la fente verticale, on interpose la flamme pâle et transparente du gaz mêlé d'air, rien n'est changé dans l'aspect de ce spectre; la continuité subsiste comme auparavant; mais, vient-on à introduire dans la flamme une trace de sel marin, aussitôt on voit apparaître la ligne noire D du spectre solaire; si l'on écarte le fil de platine sans déplacer la flamme, cette ligne noire se transforme dans la raie brillante du sodium. De même, un fragment de potasse tenu dans la flamme, déterminerait, dans des conditions semblables, d'abord l'apparition de la raie A de Fraunhofer, puis celle de la raie rouge du potassium.

Cette expérience prouve évidemment aussi que, si une flamme,

c'est-à-dire un milieu gazeux porté à une température assez élevée, contient des vapeurs de substances métalliques, il suffit de placer derrière ce milieu un corps incandescent dont le spectre soit continu; pour transformer en raies obscures toutes les lignes brillantes que ces substances métalliques faisaient apparaître dans le champ de la vision.—Une hypothèse bien simple, et en quelque sorte nécessaire, achèvera maintenant de faire comprendre d'où peuvent provenir les raies obscures que Fraunhofer a découvertes dans le spectre solaire.

Quelle idée qu'on se fasse de la constitution physique du soleil, il faut toujours admettre que le noyau central de l'astre d'où émane la lumière est un globe incandescent, solide, liquide ou gazeux; ce globe est nécessairement entouré d'une atmosphère dont la température diminue à mesure qu'on s'éloigne du centre, et dans laquelle doivent exister, à l'état de vapeurs, toutes les substances volatilisables qui composent le noyau central.—Supposons, pour un instant, que cette atmosphère extérieure puisse être anéantie; le soleil ainsi dépouillé donnerait vraisemblablement alors un spectre *continu*, comme celui du fil de platine incandescent dans l'expérience de M. Kirchhoff. Rétablissons enfin l'enveloppe gazeuse autour du globe lumineux; le spectre se modifiera aussitôt, et nous y distinguerons une multitude de raies obscures, dont nous ne pourrions attribuer la présence qu'aux vapeurs métalliques répandues dans l'atmosphère extérieure.

Un pas encore, et nous tenons la solution du problème proposé.—La raie D de Fraunhofer, avons-nous dit, correspond exactement à la ligne brillante jaune du sodium; la raie A, à la ligne rouge du potassium. N'est-il pas prouvé par là, jusqu'à l'évidence, que le sodium et le potassium existent dans l'atmosphère solaire? Et ne devinez-vous pas que, pour découvrir successivement tous les métaux dont cette atmosphère contient les vapeurs, il suffira de chercher quelles sont les substances dont l'introduction dans la flamme du gaz mêlé d'air détermine l'apparition de lignes brillantes au lieu et place de toutes les raies obscures du spectre solaire? MM. Bunsen et Kirchhoff ont trouvé deux termes de la série, deux membres de la nombreuse famille; les autres seront bientôt découverts.

Avant de terminer, qu'il me soit permis d'être l'humble interprète d'une idée bien souvent développée par de plus habiles que moi; si j'y reviens ici, c'est parce que le beau travail de MM. Bunsen et Kirchhoff apporte une nouvelle et éclatante confirmation de sa justesse. Combien de fois ne nous est-il pas arrivé d'entendre des hommes se piquant, à bon droit du reste, d'avoir le sens pratique, nous dire à propos de recherches purement spéculatives: "A quoi bon?" A quoi bon? eût-on pu dire à Fraunhofer le jour où il découvrait les raies obscures du spectre solaire; et pourtant aujourd'hui la connaissance de ces raies est la base de l'achromatisme, la notion fondamentale que doit posséder l'artiste qui construit ces puissantes lunettes avec lesquelles les astronomes vont scruter les profondeurs les plus nébuleuses de l'univers. Aujourd'hui encore, l'apparition de raies analogues, mais brillantes et colorées, dans le spectre d'une flamme, conduit deux savants éminents à la découverte d'une méthode analytique; et cette méthode, à peine trouvée, leur fait reconnaître dans notre globe un métal nouveau, dans le globe du soleil les éléments chimiques de notre propre planète.—A ces esprits chagrins qui ne voient le progrès que dans la satisfaction immédiate de vulgaires intérêts, répondons comme Franklin à ceux qui lui demandaient à quoi serviraient les aérostats:

"A quoi servira l'enfant qui vient de naître?"

CH. DRION,

Revue Européenne.

Société Historique de Montreal.

Séance du 10 mai 1861.

Présidence de M. l'Abbé VERREAU.

Après les affaires de régie, M. le Secrétaire fait lecture d'une lettre annonçant la nomination de MM. J. U. Baudry et L. W. Marchand, comme membres correspondants étrangers de la société des Antiquaires de Normandie.

MM. l'Abbé Ferland, l'Abbé Verreau, et R. Bellemare avaient eu le même honneur l'année dernière; et en retour la Société Historique de Montréal a conféré le titre de membres correspondants à cinq des principaux membres de la Société Normande dont voici les noms:

Léon Puiseux, président de la Société des Antiquaires de Normandie, professeur au Lycée Impérial de Caen;

A. Charma, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Caen ;
G. Mancel, conservateur de la Bibliothèque de Caen ;
Gaston Le Hardy, Docteur en Droit, Dr. J. Cauvet, professeur de droit Romain à la faculté de droit de Caen ;

M. l'Abbé Verrean soumet une note qui établit que le nom de l'Anse à la Famine a été donné longtemps avant l'expédition de M. de La Barre.

M. J. U. Baudry présente copie de deux Règlements pour le gouvernement du Canada de 1647 et 1648, ainsi que d'autres notes sur l'histoire du pays.

On fait lecture de la lettre de M. F. W. Coffin à Sir Et. P. Taché, suggérant le rétablissement du Fort de Chambly pour l'usage des Carabiniers Canadiens. A cette occasion M. J. U. Baudry offre à la Société des notes sur les premiers établissements de Chambly.

EDUCATION.

Conseils aux Instituteurs.

(Suite.)

VI

RAPPORTS DE L'INSTITUTEUR AVEC LES PÈRES DE FAMILLE.

Tous les enfants, dans l'école, sont égaux, et, par une conséquence nécessaire, tous leurs parents sont égaux aux yeux du maître. Si le fils du maire est au nombre de vos élèves, le maire, comme père de famille, ne devra pas avoir pour vous plus d'importance que n'en a, également comme père de famille, le plus pauvre journalier ; ce qui n'enlèvera rien au respect dont vous ferez toujours preuve envers le chef de la commune. Si une veuve indigente vient vous entretenir de ses enfants, vous satisferez à ses questions aussi complaisamment, aussi poliment, aussi longuement que si vous répondiez à quelque grande dame qui vous aurait confié son fils.

Vous ne souffrirez donc pas que, comme il arrive trop souvent, quelques familles usurpent dans l'école une importance tyrannique. Ces familles deviennent pour l'école un vrai fléau ; elles y exercent une sorte d'inquisition ; tout doit se rapporter à leurs enfants ; leurs enfants doivent être le centre de tout. Gardez-vous de vous laisser ainsi asservir. On ne vous saurait d'ailleurs aucun gré de votre faiblesse. Il semblerait à ces parents exigeants que vous ne faites qu'accomplir un devoir. On les entend dire naïvement : " Tous les maîtres témoignent à notre enfant une prédilection exclusive ; en pourrait-il être autrement ? il en est si digne ! "

Vous ne laisserez personne prendre cet injuste ascendant sur votre classe et sur vous. Dans vos relations avec les pères de famille, vous serez aussi éloigné d'une lâche condescendance que d'une indépendance hautaine.

Ces relations doivent toujours être bienveillantes, et, s'il est possible, assidues ; rien ne contribue plus au succès de l'éducation qu'une correspondance fréquente entre le maître et les parents.

Quelle que soit l'injustice des reproches que des parents prévenus vous adresseront quelquefois, conservez ce sang-froid poli contre lequel toute vaine colère s'émousse : plaignez leur aveuglement ; tâchez de le dissiper, et ne répondez jamais à l'irritation par l'irritation, mais par la douceur.

C'est pour vous un devoir, que d'éclairer les familles sur la conduite et sur le travail des enfants ; mais, dans l'accomplissement de ce devoir, il y a plus de ménagements à garder qu'on ne paraît généralement le croire. Je vais, sur ce sujet délicat, vous adresser quelques conseils.

Vous direz sincèrement à un père de famille tout ce qui

concerne son fils. Point de réticence : vous lui devez toute la vérité.

Cette vérité est ou agréable ou désagréable à entendre.

Est-elle agréable : dites-la avec plaisir, mais sans exagération. Ne vous servez pas de ces expressions qui font naître l'orgueil dans l'esprit des enfants, et qui inspirent aux parents des espérances illusoire. L'enfance est sujette à des changements inattendus : un élève dont vous feriez aujourd'hui un éloge pompeux méritera peut-être demain de sévères reproches. Louez ce qui est vraiment louable ; mais laissez comprendre qu'au delà de ce qui est bien, il y a un mieux possible. Que les parents ne se figurent pas, d'après vos rapports, que leurs enfants sont des exceptions ou des prodiges. Soyez modeste pour vos élèves comme pour vous-même.

Si, au contraire, les renseignements que vous avez à donner sont d'une nature pénible et inquiétante, vous ne sauriez mettre dans vos expressions trop de modération et trop de douceur. Parler autrement, ce serait être au moins impoli, je dirais presque cruel. Croira-t-on que vous aimez les enfants si les plaintes que vous faites sur leur compte portent un caractère d'irritation et d'aigreur ? Le langage d'un maître n'est pas celui d'un accusateur : c'est à peine celui d'un juge ; c'est celui d'un ami sévère, qui s'afflige tout le premier des fautes qu'il est obligé de révéler ou de punir.

Je vais éclairer ma pensée par un exemple.

Un enfant a menti. Vous voulez, et avec raison, que ses parents soient instruits d'une faute si grave. Racontez-leur donc le fait ; mais ne dites pas : " Votre fils est un menteur. " Il y a dans cette manière de vous exprimer quelque chose de blessant pour la famille, que vous avez l'air de considérer comme responsable de cette habitude vicieuse qu'elle a négligé de prévenir ou qu'elle n'a pas su réprimer. Dites : " Il a de l'inclination pour le mensonge, " ou " il lui arrive trop souvent de mentir. "

Si l'habitude du mensonge devient tellement forte chez l'enfant que l'épithète ignominieuse de menteur doive nécessairement lui être appliquée, faites voir aux parents qu'il vous est pénible de dire ce qu'il leur est pénible d'entendre. Usez de ces locutions : " Je vous dis avec peine, je vous apprends avec regret. " Ce n'est pas tout. Manifestez en même temps l'espoir que, grâce aux bons soins de la famille, l'enfant se corrigera d'un vice si odieux. Paraissez disposé à faire tous vos efforts pour coopérer à ce résultat.

Un maître à qui son cœur suggérera ces précautions bienveillantes se fera universellement chérir.

Il est néanmoins des circonstances où, par pitié même, vous devez vous montrer sans pitié : c'est lorsque les parents, dans leur folle indulgence, excusent ou même justifient les torts qu'ils devraient punir de concert avec vous. Alors, il y a danger pour eux, pour l'enfant, pour l'école. Ne craignez pas de donner à l'expression de votre mécontentement toute son énergie.

Il arrivera, par exemple, qu'à l'occasion d'une faute commune, chacun des pères de famille, en blâmant avec amertume la conduite de tous les autres enfants, justifiera follement le sien. " Les autres, dira-t-il, sont coupables, j'en conviens ; il est seul innocent, ils l'ont entraîné. " Réduisez à sa juste valeur cette ridicule excuse. " Il me l'a dit, ajouteront-ils, mon fils ne me ment jamais. " Dites ce que vous pensez à ces juges prévenus. Dites-leur que leur fils ment, et qu'ils sont dupes de ses mensonges. S'ils sont dix, par exemple, vous n'en trouverez pas un seul qui dise : " Mon fils a entraîné ses camarades à désobéir : il est si indocile ! " Mais ils diront tous : " Mon fils s'est laissé entraîner par ses camarades : il est si bon ! " Flétrissez de tout votre pouvoir cette absurde faiblesse.

VII

RAPPORTS DE L'INSTITUTEUR AVEC LE PUBLIC.

En disant aux pères de famille tout ce que vous savez sur la conduite et le travail de leurs enfants, en rendant aux autorités un compte fidèle de tout ce qui concerne l'école, vous remplissez un devoir dont rien ne saurait vous dispenser ; mais vous ne devez pas aller plus loin. Vos révélations ne doivent pas être indiscretement prodiguées au public. Les étrangers n'ont aucun droit à vos confidences.

Dès l'instant où ce que vous dites relativement à un élève sort du cercle de vos devoirs, ce n'est plus un rapport obligé que vous faites en qualité de chef de l'école : ce sont des propos que vous tenez, sans nécessité comme sans convenance ; c'est du commérage, c'est de la médianse. Il n'en faut pas davantage pour indisposer les familles et pour détruire la confiance.

Cette liberté de langage a quelque chose d'illicite. Car ce que vous savez comme instituteur ne vous appartient pas personnellement, vous n'avez pas le droit d'en faire usage hors de l'exercice de vos fonctions.

Médire est toujours mal ; médire des enfants est puéril ; médire des enfants qu'on est chargé d'instruire est odieux.

Quant aux jeunes gens qui ne sont plus sous votre direction, ne parlez d'eux que pour en dire du bien ; et si vous ne pouvez pas en dire du bien, gardez le silence.

La recommandation que je viens de faire ne s'applique pas à ces occasions importantes où l'on vous demande, sous le sceau du secret, des explications confidentielles. Alors ce n'est plus une légèreté indiscreète qui vous engage à répondre, c'est l'intérêt des familles ; la sincérité est un devoir.

Du reste, sur ce sujet, comme sur tous les autres, je vous conseille d'être sobre de paroles. Parlez peu en public, et surtout parlez peu de vous-même. Les hommes dont la profession exige un exercice fréquent de la parole contractent quelquefois une sorte de maladie assez étrange : parler devient pour eux un besoin ; les organes de la voix s'échauffent et sont dans un état de surexcitation qui provoque un exercice continu. Cette manie fatigue leur poitrine et rend leur société insupportable. Ne devraient-ils pas, au contraire, redemander au repos les forces que la fatigue a usées ?

L'instituteur est trop naturellement porté à entretenir les autres de lui-même : cela lui arrive surtout lorsqu'il est plein de son propre mérite, lorsqu'il s'exagère son importance, lorsqu'il se croit au-dessus de ceux qui l'entourent. Vous ne tomberez pas dans ce défaut : un homme bien élevé (et tout instituteur doit aspirer à ce titre) n'occupe pas les autres de lui-même : il ne se fait le centre de rien, il s'efface au contraire. Veut-on l'entretenir de ce qui lui est personnel, il détourne la conversation : fait-on son éloge, il rougit et se tait.

A plus forte raison ne se chargera-t-il pas lui-même de célébrer ses propres louanges. Quelques instituteurs mettent naïvement le public dans la confiance de ce qu'ils pensent d'eux-mêmes : " Ils ont eu à l'école normale le premier rang dans tous les concours ; la commission d'instruction primaire a été infiniment satisfaite de leurs réponses ; l'inspecteur primaire et les délégués ont de la considération pour eux ; l'inspecteur d'académie a d'eux une excellente opinion ; le préfet même les estime."

Si tout cela est vrai, laissez à d'autres le soin de le proclamer : la satisfaction d'avoir obtenu tant de suffrages honorables doit vous suffire ; dès l'instant où votre vanité s'en fait un trophée, vous cessez presque de les mériter.

Non-seulement l'instituteur doit parler peu, mais il ne doit pas trop se répandre au dehors ; il faut que, hors de

ses fonctions, les enfants le voient rarement ; il faut qu'il ne se prodigue pas au public : c'est ainsi qu'il inspirera aux enfants plus de respect et au public plus d'estime.

Que dans toutes ses relations il donne l'exemple de cette politesse qui est le signe extérieur des sentiments bienveillants et généreux. On me permettra de citer ici ce que j'ai dit ailleurs, en recommandant aux directeurs des écoles normales d'accoutumer leurs élèves à cette aménité de mœurs qui convient à toutes les conditions, et à ces prévenances mutuelles qui sont compatibles avec la familiarité la plus intime :

" La nation française a longtemps excellé par les dehors aimables qui répandaient tant de charmes dans les rapports des hommes entre eux. On peut dire que, chez nous, ils communiquent aux positions les plus humbles une sorte de grâce et même de dignité, que beaucoup d'autres peuples ne connaissent pas. Dans un célèbre ouvrage sur la France, un auteur anglais remarque avec étonnement et plaisir que, dans notre pays, il n'est pas d'homme, si haut placé qu'il soit, qui se permit d'entrer dans la plus pauvre chaumière sans faire à ceux qui l'habitent quelques prévenances polies. Il en devrait être partout de même : l'homme s'honore en honorant ses semblables.

" Malheureusement cette aimable vertu, comme beaucoup d'autres, tend à décroître tous les jours parmi nous ; elle est remplacée, dit-on, dans le monde élégant, par une noble franchise : j'aime à le croire ; mais, dans une sphère moins élevée, elle le sera nécessairement par une grossièreté brutale."

Les instituteurs contribueront, par l'influence de leur exemple, à prévenir ce malheur et à entretenir autour d'eux, dans les relations sociales, cette politesse qui en fait le charme.

TH. H. BARRAU.

(A continuer.)

Exercices pour les Élèves des Ecoles.

EXERCICES DE GRAMMAIRE.

Sujet des verbes et verbes irréguliers.

Le vieillard aveugle.—Mettez les verbes irréguliers au temps et au mode indiqués entre parenthèses, et faites accorder les sujets avec les verbes auxquels ils se rapportent.

Un vieillard aveugle se **TENIR** (*ind. imp.*) **ASSEOIR** (*part. passé, m. s.*) sur la route qui **CONDUIRE** (*ind. prés.*) de la ville de la Charité à Nevers, tout près d'un jardin que le propriétaire **CLORE** (*ind. p.-q.-p.*) d'arbres, dont les feuilles **BRUIR** (*ind. imp.*) sans cesse, **PROCURER** (*ind. imp.*) à ce malheureux une ombre salutaire, et une légère pièce de monnaie **TOMBER** (*ind. imp.*) de temps en temps dans son chapeau.

Sa petite fille qui **ALLER** (*ind. imp.*) et **VENIR** (*ind. imp.*) çà et là auprès de lui, **CUEILLIR** (*part. prés.*) des fleurs, **ATTIRER** (*ind. imp.*) les passants par sa gentillesse et **RENDRE** (*ind. imp.*) plus fréquentes les aumônes que personne ne **POUVOIR** (*cond. passé*) lui refuser.

Elle **ETRE** (*ind. imp.*) à jouer au milieu de la route, lorsqu'une voiture de poste **VENIR** (*ind. prêt. simp.*) à passer rapidement. Quand elle fut éloignée, la petite fille **RETOURNER** (*ind. prêt. simp.*) à ses jeux et **TROUVER** (*ind. prêt. simp.*) quelque chose qu'elle **PORTER** (*ind. prêt. simp.*) à son grand-père : c'**ETRE** (*ind. imp.*) un portefeuille.

Le vieillard le **PRENDRE** (*part. passé m. s.*) et **SENTIR** (*part. prés.*) qu'il **ETRE** (*ind. imp.*) plein et **FERMER** (*part. passé masc. sing.*) ne **VOULOIR** (*ind. prêt. simple*) l'**OUVRIR** et se **DISPOSER** (*ind. prêt. simple*) à aller le porter à la ville voisine, afin de le **REMETTRE** (*infinit. prés.*) aux autorités. Dans ce moment **PASSER** (*ind. imp.*) un paysan qui **CONNAITRE** (*ind. imp.*) le vieux mendiant, et qui s'**APPROCHER** (*ind. prêt. simple*) pour lui parler.—" Bon vieillard, que **TENIR** (*impér.*)-vous donc à la main, lui **DIRE** (*ind. prés. simple*) -il ?—C'**ETRE** (*ind. pr.*) un portefeuille que ma fille **VENIR**

(ind. prés.) de trouver sur la route : il TOMBER (ind. parf.) sans doute de la voiture qui VENIR (ind. prés.) de passer. Je COURIR (ind. prés.) le porter à la Charité, afin que ceux qui le PERDRE (ind. parf.) POUVOIR (subj. prés.) le retrouver, s'ils VENIR (ind. prés.) à le réclamer.—Que vous ETRE (ind. prés.) bon ! Ce portefeuille CONTENIR (ind. prés.) probablement des billets de banque : et vous FAIRE (ind. fut.) votre fortune si vous le GARDER (ind. prés.) n'en DIRE (impér.) rien à personne.—Garder le bien d'autrui ! Non, non ! Il VALOIR (cond. prés.) mieux que je MOURRIR (subj. prés.) plutôt que d'être riche et avoir quelque chose à me reprocher. Dieu qui ne BÉNIR (ind. prés.) pas les malfaiteurs, me MAUDIRE (cond. prés.)” L'aveugle ALLER (ind. prêt. simple) porter sur-le-champ le portefeuille au commissaire de police de la Charité. Celui-ci le RESTITUER (ind. prés.) à ses propriétaires qui OFFRIR (ind. prés. simple) une récompense au vieux mendiant. Mais le mendiant ne VOULOIR (ind. prêt. simple) pas l'accepter, DIRE (part. prés.) qu'il ne FAIRE (ind. pl.-q.-parf.) que son devoir.

Quelques jours après, le même paysan, RENCONTRER (prét. passé masc. sing.) encore ce brave homme, lui DIRE (ind. prêt. simple) : “ Vous ETRE (ind. prés.) riche si vous VOULOIR (ind. pl.-q.-parf.) ; que vous RESTER (ind. prés.) -il POUR ETRE (ind. parf.) si honnête ?—Il me RESTER (ind. prés.) le témoignage de ma conscience qui me DIRE (ind. prés.) que j'ai bien AGIR (ind. parf.)”

CORRIGÉ.—Un vieillard aveugle se tenait assis sur la route qui conduit de la ville de la Charité à Nevers, tout près d'un jardin qu'on avait clos d'arbres, dont les feuilles, qui bruisaient sans cesse, procuraient à ce malheureux une ombre salutaire ; et de temps en temps une légère pièce de monnaie tombait dans son chapeau.

Sa petite fille, qui allait et venait ça et là auprès de lui, cueillant des fleurs, attirait les passants par sa gentillesse, et rendait plus fréquentes les aumônes que personne n'aurait pu lui refuser.

Elle était à jouer au milieu de la route, lorsqu'une voiture de poste vint à passer rapidement. Quand la voiture fut éloignée, la petite fille retourna à ses jeux, et trouva quelque chose qu'elle porta à son grand-père : c'était un portefeuille.

Le vieillard le prenant, et sentant qu'il était plein et fermé par une petite serrure, ne voulut point l'ouvrir, et se disposa à aller à la ville voisine, afin de le remettre aux autorités. Dans ce moment passait un paysan qui connaissait le vieux mendiant, et qui s'approcha pour lui parler. “ Bon vieillard, que tenez-vous donc à la main ? lui dit-il.—C'est un portefeuille que ma petite fille vient de trouver sur la route ; il est sans doute tombé de la voiture qui vient de passer. Je cours le porter à la Charité, afin que ceux qui l'ont perdu puissent le retrouver s'ils viennent à le réclamer.

—Que vous êtes bon ! ce portefeuille contient probablement des billets de banque : vous aurez fait votre fortune si vous le gardez : n'en dites rien à personne.—Garder le bien d'autrui ! non, non ; il vaut mieux mourir que d'être riche et avoir quelque chose à me reprocher. Dieu qui ne bénit pas les malfaiteurs me maudirait.” L'aveugle alla sur-le-champ remettre le portefeuille au commissaire de police de la Charité. Celui-ci le restitua à ses propriétaires, qui offrirent une récompense au vieux mendiant. Mais le mendiant ne voulut pas l'accepter, disant qu'il n'avait fait que son devoir.

Quelques jours après, le même paysan, ayant rencontré encore ce brave homme, lui dit : “ Vous seriez riche si vous aviez voulu : que vous reste-t-il pour avoir été si honnête ?—Il me reste le témoignage de ma conscience, qui me dit que j'ai bien agi.”

Questionnaire.

I. Faites connaître les sujets des verbes de cet exercice.

CORRIGÉ.—Se tenait : sujet, un vieillard aveugle ;—conduit sujet, qui, représentant route ;—avait clos : sujet, on ;—bruisaient : sujet, qui, représentant feuilles, etc.

II. Faites connaître les compléments des verbes de cet exercice.

CORRIGÉ.—Conduit : compléments, 1o de la Charité, 2o à Nevers ;—tombait : complément, dans son chapeau ;—avait clos : complément, d'arbres ;—procuraient : compléments, 1o à ce malheureux, 2o une ombre salutaire, etc.

III. Relevez les verbes irréguliers de cet exercice, qui sont ici à un temps primitif, et donnez-en les temps dérivés.

CORRIGÉ.—Cueillant, part. prés. ; temps dérivés : je cueillais ; nous cueillons, vous cueillez, ils cueillent ;—vint, prêt. simple de l'indic., 3e pers. sing. ; temps dérivé : que je vinsse ;—voulut, prêt. simple, indic. de vouloir ; temps dérivé : que je voulusse, etc.

IV. Relevez les verbes irréguliers que vous trouverez à un temps dérivé, depuis Que vous êtes bon ! jusqu'à la fin, et faites connaître de quel temps ils dérivent.

CORRIGÉ.—Vous aurez fait, futur passé, dérivant du part. passé fait, conjugué avec l'auxiliaire avoir ;—dites, impératif : ce temps

se forme du prés. de l'ind. ; cette personne, dites, est irrégulière ;—maudirait, condit. prés., qui se forme du futur de l'ind., je maudirai, etc.

PROBLEMES D'ALGÈBRE.

Dans une loterie où les billets étaient de 7 et de 10 chelins, on amasse la somme de 643 chelins. On demande combien il y avait de billets de chaque espèce, sachant que le nombre des billets de 7 chelins était plus grand de 2 que celui de 10 chelins ?

PROBLÈMES DE GÉOMÉTRIE.

I. Un carosse, dont les roues de devant ont 2 pieds de diamètre, et celles de derrière 3 pieds, a fait 1½ lieue. On demande le nombre de tours fait par chaque roue.

II. Une personne entend le bruit du tonnerre 5½ secondes après avoir vu l'éclair. On demande à quelle distance horizontale de la personne a eu lieu l'éclair, sachant que le nuage est à 15½ arpents de hauteur ?

SOLUTION DU PROBLÈME D'ARITHMÉTIQUE DE LA DERNIÈRE LIVRAISON.

	£	s.	d.
14 vaches mangeant 3 bottes de foin par jour, mangent 42 bottes en tout par jour, et 6930 bottes en 5½ mois ou 165 jours ; 6930 bottes de 12 lbs. font 83,160 lbs. de foin, ou 5197½ bottes de 16 lbs., c'est-à-dire 51,975 cents qui, à 6 piastres le cent, font.....	15	11	10½
3 minots de carottes, pendant 165 jours, font 495 minots qui, à 1 chelin, font.....	24	15	0
12 mois de travail, à 10 piastres par mois, donnent..	30	0	0
Le pacage de 14 vaches, à 6 piastres, fait.....	21	0	0
Intérêt des bâtiments pendant 12 mois, à 8 piastres par mois, fait.....	24	0	0
Achat d'une vache.....	3	0	0
Total de la dépense.....	118	6	10½

RECETTE.

	£	s.	d.
14 vaches donnant 1½ gallon de lait chacune, donnent en tout 21 gallons par jour, et en un an 7665 gallons, dont les ¾, vendus à 1 chelin le gallon, font.....	287	8	9
1916½ gallons de lait donnant 6 oz. de beurre chacun, donnent en tout 718¾ lbs. qui, à 1 chelin la livre, font ...	35	18	7½
1916½ gallons de lait donnant 6 oz. de fromage chacun, donnent 718¾ lbs. qui, à 11 deniers, font.....	32	18	8½
Vente d'une vache.....	8	15	0
Total de la recette.....	365	1	0½
Bénéfice.....	256	14	2½

SOLUTION DES PROBLÈMES D'ALGÈBRE DE LA DERNIÈRE LIVRAISON.

I

$$2x + 2\sqrt{a^2 + x^2} = \frac{5a^2}{\sqrt{a^2 + x^2}}$$

Chassant le dénominateur $2x\sqrt{a^2 + x^2} + 2a^2 + 2x^2 = 5a^2$

Réduisant $2x\sqrt{a^2 + x^2} = 3a^2 - 2x^2$

Elevant au carré, on a $4x^2a^2 + 4x^4 = 9a^4 + 4x^4 - 12a^2x^2$

$$4x^2a^2 = 9a^4 - 12a^2x^2$$

Divisant par a^2 , on a $4x^2 = 9a^2 - 12x^2$

$$16x^2 = 9a^2$$

$$x^2 = \frac{9a^2}{16}$$

$$x = \frac{\sqrt{9a^2}}{16} = \frac{3a}{4}$$

II

Soit x = le nombre d'heures que met le convoi qui fait 9 lieues à l'heure.
 Alors $x + 3$ = le nombre d'heures que met celui qui en fait 8.
 Par les conditions du problème on a

$$\left\{ \begin{array}{l} x + 3 \\ 8 + x \end{array} \right\} \times 9 = 66\frac{1}{2} \text{ lieues}$$

$$8x + 24 + 9x = 66\frac{1}{2}$$

Transposant $17x = 42\frac{1}{2}$

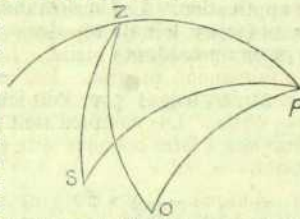
$$x = \frac{42\frac{1}{2}}{17} = 2\frac{1}{2} \text{ heures}$$

Et $x + 3 = 5\frac{1}{2}$
 Ainsi, l'un marche $2\frac{1}{2}$ heures, et l'autre $5\frac{1}{2}$.

A. LAMY.

SOLUTION DU PROBLEME D'ASTRONOMIE.

Soit Z le zénith et P la position du pôle pour le lieu requis. O et S les places respectives du soleil à 18° au-dessous de l'horizon et au vrai point Est. Alors S Z P est un angle droit. Joignez les points S, P, et soient p et q le sinus naturel et le cosinus, pour le rayon 1, de l'angle Z P O. s et c pour celui de l'angle Z P S, a le sinus de S P O et b son cosinus, m le sinus de Z O et n son cosinus, et soit x le sinus de l'angle O Z P, alors, par la nature des triangles sphériques, $p : m :: x :: \frac{m x}{p} = \text{sinus de O P} = \text{sinus de P S}$. Mettez u pour son cosinus, alors :



rayon 1 : $\frac{m x}{p} :: s : \frac{s m x}{p} = \text{sinus de S Z}$, pour le cosinus duquel,

mettez z , alors, $\frac{m^2 x^2}{p^2} \times b + u^2 = \text{cosinus de O S}$, et

$\frac{m^2 s x^2}{p} - n z = \text{cosinus de S O}$, d'où $\frac{m^2 s x^2}{p} - n z = \frac{m^2 b x^2}{p^2} + u^2$;

mettez $\frac{m^2 p s - m^2 b}{p^2} = d$ et nous avons $d x^2 = u^2 + n z$; substituons à u^2 et à z leurs valeurs respectives, $\frac{p^2 - m^2 x^2}{p^2}$ et

$\frac{\sqrt{p^2 - m^2 s^2 x^2}}{p}$ et on obtient $d x^2 = \frac{p^2 - m^2 x^2}{p^2} + \frac{n}{p} \sqrt{p^2 - m^2 s^2 x^2}$.
 En résolvant cette équation, on obtient la valeur de x , ou le sinus de l'azimut au point du jour, d'où la latitude du lieu et la déclinaison du soleil peuvent être facilement trouvés.

SOLUTION DU PROBLEME DE MÉCANIQUE.

Lorsque les conditions du problème seront remplies, un nombre égale de dents de chaque roue se seront rencontrées ; le nombre de tours qu'aura dû faire chaque roue sera en raison inverse de son diamètre, et, comme on demande la première rencontre de deux mêmes dents, on voit que les nombres qui expriment le nombre de tours exécutés par chaque roue seront premiers entre eux. Par conséquent, la petite roue aura dû faire 1426 tours, et la grande 19.

AVIS OFFICIELS.



AVIS CONCERNANT LE RECENSEMENT DES ENFANTS.

- 1o. Ce recensement doit comprendre tous les enfants des chefs de famille de la municipalité, soit qu'ils fréquentent des écoles sous contrôle, ou des écoles indépendantes, où même des institutions d'éducation situées hors de la municipalité. Les enfants de parents étrangers à la municipalité, qui y reçoivent l'éducation, ne devront pas y être compris.
- 2o. Le rapport de recensement devra être transmis au Bureau de l'Éducation, à Montréal, avant le dixième jour d'octobre, et être fait correctement sous les pénalités pourvues par la loi.

3o. Si les parents refusent de donner le nombre ou l'âge de leurs enfants, il devra être pris note de ce refus, et le secrétaire-trésorier devra compléter le recensement de toute telle famille d'après les meilleurs renseignements qu'il pourra se procurer du curé ou des voisins. MM. les Commissaires devront poursuivre rigoureusement pour la rétribution mensuelle les parents qui auront refusé de faire la déclaration requise, et cela d'après les meilleurs renseignements qu'ils auront pu se procurer. Le refus de répondre devra faire tomber les frais sur les parents dans tous les cas.

COMMISSAIRES D'ÉCOLE.

Son Excellence, le Gouverneur-Général, a bien voulu, par minute en Conseil du 18 avril dernier, faire la nomination suivante de Commissaires d'école :

Comté de Témiscouata.—St. Antonin : Le Rév. George Talbot.

SEPARATION ET ERECTION DE MUNICIPALITES SCOLAIRES.

- Son Excellence, le Gouverneur-Général, a bien voulu, par minute en Conseil du 1er du courant :
 - 1o. Annexer le premier rang du township de Bulstrode, dans le comté d'Arthabaska, à la municipalité scolaire de Blanford, dans le comté de Nicolet.
 - 2o. Séparer de la municipalité scolaire de Henriville toute la partie des seigneuries de Noyan et de Sabrevois, qui se trouve incluse dans le comté de Missisquoi et l'annexer à la municipalité scolaire de Stanbridge, comme elle y est annexée pour les autres fins civiles et religieuses.
 - 3o. Eriger en municipalité scolaire la nouvelle paroisse de St. Albert dans le comté d'Arthabaska, comprenant les sixième, septième, huitième, neuvième, dixième et onzième rangs du township de Warwick, moins la partie des neuvième, dixième et onzième rangs incluse dans la paroisse de Ste. Clotilde, les lots numéros seize, dix-sept et dix-huit du sixième rang du Township de Horton.
 - 4o. Eriger en municipalité scolaire séparée, sous le nom de St. Vincelas, dans le comté d'Arthabaska, toute l'étendue de terres comprenant le cinquième rang du Township d'Aston depuis la rivière Bécancour jusqu'au lot numéro vingt inclusivement ; les sixième, septième et neuvième rangs depuis la rivière Bécancour jusqu'au lot numéro cent inclusivement, le dixième rang du même township depuis le numéro six jusqu'au numéro cent inclusivement.
 - 5o. Eriger en municipalité scolaire la nouvelle paroisse de Ste. Eulalie dans le comté d'Arthabaska, comprenant le onzième rang d'Aston depuis le lot numéro six jusqu'au numéro cent inclusivement, les douzième, treizième, quatorzième et quinzième rangs, depuis l'augmentation de Bulstrode jusqu'au lot numéro vingt-cinq inclusivement, et de plus la partie du second rang de Horton qui est situé entre la Rivière au Loup, les augmentations du township de Bulstrode et Aston et le township de Bulstrode, et de plus les quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième rangs de l'augmentation du Township de Bulstrode.
 - 6o. Eriger en municipalité scolaire la nouvelle paroisse de Ste. Clotilde dans les comtés d'Arthabaska et Drummond, comprenant dans le township de Horton le premier rang complet, la partie du second rang qui n'est pas comprise dans la paroisse de Ste. Eulalie, dans les troisième et quatrième rangs depuis le township de Simpson jusqu'au lot numéro dix-neuf inclusivement, dans le cinquième rang depuis le Township de Simpson jusqu'au township de Bulstrode, dans le sixième rang depuis le Township de Simpson jusqu'au lot numéro quinze inclusivement, et de plus, les numéros A, B, C, D, E, et les onzième et douzième rangs du township de Simpson, dans le Township de Warwick, dans le neuvième rang, les lots numéros vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit et vingt-neuf, dans le onzième rang depuis le lot numéro seize inclusivement jusqu'au township de Simpson.
 - 7o. Eriger en municipalité scolaire la nouvelle paroisse de St. Léonard dans les comtés d'Arthabaska et Drummond, comprenant les treizième et quatorzième rangs de Wendover, dans le township d'Aston le sixième rang depuis le numéro vingt inclusivement jusqu'à la seigneurie de Nicolet, les septième, huitième, neuvième, dixième et onzième rangs, depuis le lot numéro vingt-trois inclusivement jusqu'à la seigneurie de Nicolet, les douzième, treizième, quatorzième et quinzième rangs depuis le lot numéro vingt-six jusqu'à la rivière Nicolet.
 - 8o. Eriger en municipalité scolaire la nouvelle paroisse du Mont Carmel, dans le comté de Champlain, comprenant la partie ci-dessous décrite de la paroisse de St. Maurice, le double rang de St. Félix à partir du lot numéro quarante-neuf inclusivement jusqu'à la rivière St. Maurice, les rangs entiers de St. Flavien et St. Louis et le rang sud-est de St. Michel, borné au sud-ouest par la rivière St. Maurice, au nord-est par la ligne qui sépare le rang nord-ouest du rang sud-est de St. Michel, ligne prolongée jusqu'à la rivière St. Maurice, et passant au sud-est au premier lot du rang des Grés ; au nord-est encore par la seigneurie de Champlain, au sud-est par la ligne qui sépare le rang sud-est de St. Flavien du rang nord-ouest de St. Félix à partir du lot numéro un jusqu'au lot numéro quarante-huit inclusivement, de là descendant vers le sud-est en suivant la ligne de séparation entre les lots numéros

quarante-huit et quarante-neuf des dits rangs nord-ouest et sud-est de St. Félix jusqu'au rang nord-ouest de Ste. Marguerite, puis de là reprenant une direction sud-ouest, par la ligne qui sépare le rang sud-est de St. Félix du rang nord-ouest de Ste. Marguerite jusqu'à la Rivière St. Maurice.

BUREAU DES EXAMINATEURS DU DISTRICT DE SHERBROOKE.

MM. Wesley Trye, James Fraser, Henry Millette; Misses Anna Ball, Ellen Bailey, Martha M. Stevens, Mary Draper, Philena Fletcher, Catherine Desaulniers, Julia H. Warner, Rachel Greenley, Jerusha Williams; Catharine Dongan, Annie Gill, Mathilde Morin, Louisa Richardson, Mary Taylor, ont obtenu des diplômes pour école élémentaire.

S. A. HURD,
Secrétaire.

INSTITUTEUR DISPONIBLE.

M. Faure, muni d'un diplôme pour école modèle, et Mme Faure, qui en possède un pour école élémentaire. Adresse: St. Michel, la Pigeonnière.

Mlle. Héloïse de Tonnancour, munie d'un diplôme de l'École Normale Laval pour école modèle. Adresse: Chicoutimi. On peut s'adresser aussi au Bureau de l'Éducation.

Mlle. Jessie Fergusson, qui possède un diplôme pour école élémentaire, désire se placer dans une famille comme institutrice; elle enseigne l'anglais, le français et la musique. S'adresser au bureau du *Transcript*, Montréal.

Mme. Ethier, munie d'un diplôme d'école élémentaire. S'adresser au No. 24, rue de l'Acqueduc, Montréal.

M. Damase Poitevin, muni d'un diplôme d'école élémentaire, enseigne le français et l'anglais. S'adresser au Bureau de l'Éducation.

INSTITUTEUR DEMANDE.

On a besoin, pour une école élémentaire à St. Anicet, comté de Huntingdon, d'un instituteur sachant le français. On exige qu'il soit marié et dûment pourvu d'un diplôme. S'adresser, soit en personne, soit par lettre affranchie, à M. Fabien S. Bourgeault, secrétaire-trésorier, St. Anicet.

DONS OFFERTS AU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le Surintendant accuse avec reconnaissance réception des dons suivants:

De M. St. Edme Rameau: Catalogue de la Bibliothèque de la Société Mercantile de St. Louis du Missouri; deux brochures sur le Percement de l'Isthme de Suez; Notes sur la Colonie du Détroit.

De l'auteur: Hints to Common School Teachers, by Hiram Orcutt (Rutland.)

De l'auteur: Voyage Botanique de Michaux au Canada, par M. O. Brunet, 2 ex.

De M. le Chanoine Paré: Rapport sur les Missions du Diocèse de Montréal pour 1860.

De M. le Grand-Vicaire Cazeau: Rapport sur les missions du Diocèse de Québec pour 1860.

De l'auteur: Abécédaire musical, par M. Gustave Smith.

De l'auteur: New-Brunswick, Nova-Scotia and Prince Edward's Island, by Alexander Munroe, Esq.

De M. l'abbé Beaudry: Le Conseiller du Peuple.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MONTREAL, (BAS-CANADA,) MAI 1861.

Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique du Bas-Canada pour l'année 1858.

EXTRAITS DES RAPPORTS DES INSPECTEURS DES ÉCOLES.

(Suite et Fin.)

COMTÉ DE SOULANGES.

Soulanges ou Cèdres.—Il y a dans cette paroisse une académie de filles, dirigée par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, et quatre écoles élémentaires réunissant 259 élèves. L'académie

donne les résultats les plus satisfaisants. L'école de M. Joassin, qui, depuis plus de quarante ans, se dévoue dans cette localité à l'enseignement, est remarquable par la discipline qui y règne et par le progrès des élèves. M. Joassin enseigne avec succès le chant grégorien. Les autres écoles donnent des résultats plus ou moins satisfaisants. Les comptes sont tenus dans un ordre parfait. Je dois des remerciements à M. le curé Roux et à M. A. Roy, tous deux commissaires d'école, pour l'appui qu'ils m'ont donné dans cette municipalité et pour le zèle qu'ils témoignent en m'accompagnant dans toutes mes visites.

St. Ignace.—Les quatre écoles de cette municipalité réunissent 225 élèves. Celles qui sont tenues par MM. Flotte, Tassé et Hermann, sont bonnes et dignes de l'intérêt que leur portent les parents des enfants. La quatrième est très faible. Les comptes sont très arriérés.

St. Clot.—Cette municipalité a quatre écoles, fréquentées par 152 élèves. M. Gareau et M. Gravelle méritent des éloges pour leur application. Les succès des élèves de l'école de la côte Emmanuel étaient loin de répondre aux espérances que j'avais conçues lors de ma précédente visite. La troisième école est très faible et ne fait aucun progrès. Les commissaires et les contribuables méritent des éloges pour l'empressement qu'ils mettent à assister à mes visites. Les comptes sont tenus et les finances administrées de manière à faire honneur aux commissaires et à leur secrétaire-trésorier.

St. Zotique.—Il y a dans cette municipalité quatre écoles, qui réunissent 168 élèves. M. Beaudry, excellent instituteur, mérite les plus grands éloges; j'ai trouvé dans son école une douzaine d'élèves qui pouvaient subir avec avantage l'examen requis pour obtenir un brevet d'instituteur. L'école de Mlle. Caron est remarquable par la bonne discipline qui y règne plus que par les progrès des élèves; les deux autres sont assez bien conduites. Les arrérages dus à la corporation, d'après les ordres que vous avez donnés sur la plainte que je vous avais faite, se paient aujourd'hui assez rapidement. L'école dissidente au *Côteau Landing* est fréquentée par 40 élèves. Il s'y fait peu de progrès par suite des changements fréquents d'instituteur. Mlle. Roebuck tient au même lieu une école indépendante fréquentée par 30 jeunes filles, cette école paraît donner des résultats satisfaisants.

St. Polycarpe ou Nouveau Longueuil.—Les commissaires de cette municipalité possèdent neuf maisons d'école, toutes bien bâties et convenablement distribuées et meublées. Elle réunissent 402 élèves. Celles qui sont tenues par MM. Charland, Picotte et Séguin, et Mmes. Lewis et Asselin, sont dirigées avec beaucoup d'habileté et d'énergie et bien assidument fréquentées. L'école de la côte Ste. Marie est plus faible; celle de la côte St. George est suspendue par suite des réparations que l'on fait à la maison d'école; celle des côtes St. André et de la Rivière à Beaudet est peu fréquentée par suite du mauvais vouloir qu'ont laissé, chez un certain nombre de parents, les difficultés qui ont eu lieu au sujet du choix du site de l'école. Le président des commissaires, M. Taylor, montre un zèle louable, et M. Manseau, le secrétaire-trésorier, tient ses comptes avec régularité et précision. L'école des dissidents, à la côte St. George, est fréquentée par 60 élèves: elle est tenue par M. McCuaig, jeune instituteur, dont je ne saurais trop dire tout le mérite. La propreté remarquable de la salle, la bonne tenue des élèves, leurs réponses aussi promptes que satisfaisantes font le plus grand honneur à cette école où l'on enseigne avec succès plusieurs des branches qui font partie du programme des écoles secondaires anglaises ou *grammar schools*. Je dois aussi remercier le Rév. M. Livingston pour l'appui qu'il m'a donné en m'accompagnant dans ma visite. Les comptes sont tenus dans un ordre parfait.

Newton.—Il y a dans cette municipalité deux écoles, fréquentées par 66 élèves. Celle de Mlle. Butterfield est bien tenue, et les élèves y font des progrès remarquables, surtout dans l'analyse grammaticale. Il est consolant de trouver dans un nouvel établissement, pour bien dire au sein de la forêt, une aussi bonne école. Les comptes sont tenus en bon état par M. McKutcheon, le secrétaire-trésorier.

COMTÉ DE VAUDREUIL.

Ile Perrot.—Il y a ici deux écoles, qui réunissent 50 élèves. Bien que cette île ait près de sept lieues de contour et que les contribuables d'une des côtes ou concessions aient fait des efforts pour avoir une école, les commissaires s'y sont constamment refusés, ce qui prive certainement une jeunesse nombreuse des bienfaits de l'éducation. L'école de Mlle. Perrier continue à faire des pro-

grès. Celle qui est tenue par M. Lantier n'est fréquentée que par une quinzaine d'élèves et ne saurait l'être davantage, vu l'endroit où elle est située.

Ste. Marthe.—M. Green dirige avec beaucoup de succès l'académie de cette paroisse. Son traitement est de \$500, qui ne sauraient être appliqués avec plus d'avantage. M. Green consacre de huit à dix heures chaque jour à l'enseignement, et suit les progrès de ses élèves avec une anxiété qui montre qu'il y met tout son bonheur. L'école du haut de la paroisse, qui paraissait promettre beaucoup l'année dernière, n'a donné cette année que des résultats à peu près nuls. L'institutrice vient d'être congédiée, et celle qui la remplace paraît devoir s'en tirer plus avantageusement. L'école de Mme McMannus est toujours excellente. La quatrième école est très inférieure, et loin d'avoir fait des progrès, elle me paraît encore plus faible que l'année précédente. J'ai insisté sur la destitution de l'institutrice, qui ne montrait aucune aptitude. Pour répondre aux besoins de cette paroisse qui s'agrandit chaque jour, les commissaires se proposent d'organiser deux nouvelles écoles, ce que je considère comme très désirable. Les comptes sont très arriérés, cependant on prend des mesures pour faire rentrer les dettes. L'école des dissidents est fréquentée par 30 élèves durant l'hiver et ne l'est presque point durant l'été. Les contribuables, peu nombreux, méritent des éloges pour les sacrifices qu'ils s'imposent afin d'entretenir cette école où l'on trouve généralement de bons instituteurs. Les comptes sont tenus en bon ordre par M. Grisdale, qui a de plus le mérite de donner ses services gratuitement.

Rigaud (paroisse).—Cette municipalité contient sept écoles, fréquentées par 199 enfants. Celle qui est dirigée par Mme Lagacé est très bien tenue. L'application et l'aptitude de cette institutrice la fait justement apprécier des contribuables de cet arrondissement. L'école de l'arrondissement de la côte St. George se trouve fermée depuis un an, les commissaires doivent sans délai aviser aux moyens de se procurer un instituteur qui sache les deux langues. Les autres écoles sont généralement assez bonnes. Les commissaires les visitent régulièrement et méritent des éloges pour la surveillance qu'ils exercent. Les comptes sont bien tenus. L'école des dissidents à la Pointe Fortune a 24 élèves; je doute qu'elle soit en opération les deux tiers de l'année, aussi est-elle très-faible.

Rigaud (village).—Le collège industriel de Rigaud est dans un bel édifice en brique sur le versant d'une montagne aux formes gracieuses, d'où l'on découvre un horizon immense. Je ne doute pas que l'excellente éducation, à la fois pratique et scientifique qu'on y donne, n'exerce une heureuse influence sur les croissantes populations des riches vallées voisines et du comté tout entier. Cette maison d'éducation est fréquentée par 106 élèves, et dirigée par des clercs de l'ordre de St. Viateur. Les comptes des commissaires d'école sous le contrôle desquels elle est placée sont tenus dans un ordre parfait.

Vaudreuil.—Il y a dans cette municipalité cinq écoles élémentaires, une académie de garçons et une académie de filles, réunissant en tout 351 élèves. L'académie des garçons est dirigée par un excellent instituteur, M. Moffat. Outre les branches requises pour les écoles élémentaires, la tenue des livres, le dessin linéaire, le tracé géométrique, y sont enseignés avec un succès remarquable, surtout chez de jeunes élèves dont la précision et l'aplomb sembleraient appartenir à un âge plus avancé. L'académie des filles, dirigée par des Sœurs de l'ordre de Ste. Anne, donne une excellente éducation; j'y ai trouvé lors de ma visite un progrès remarquable. Mlle Séguin, jeune institutrice formée dans cette maison, tient aussi une bien bonne école. Les autres écoles élémentaires offrent aussi des résultats assez satisfaisants. Les comptes sont bien tenus; mais il y a malheureusement beaucoup d'arrérages. Les dissidents ont deux écoles fréquentées par 84 élèves, qui font peu de progrès par la cause qu'ils n'assistent régulièrement à l'école que pendant l'hiver.

Relation du voyage de Son Altesse Royale le Prince de Galles en Amérique.

(Suite.)

XI.

IMPORTANCE ET DESTINÉES DU CANADA ET DES COLONIES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE.

Malgré qu'il eût parcouru d'immenses régions, le Prince de Galles, en quittant le Canada, n'avait pas encore vu la moitié des possessions britanniques sur ce continent. L'extrémité occiden-

tale du Haut-Canada n'atteint point même le centre de l'Amérique du Nord, et l'empire britannique possède, de l'Atlantique au Pacifique, un territoire de 3000 milles dans sa plus grande largeur, et qui s'étend jusqu'au pôle nord, donnant plus de 2000 milles de profondeur dans cette direction.

Si l'on ajoute à cela l'Inde, où se trouvent encore aujourd'hui, ainsi qu'en Chine, les plus denses populations du globe, l'Australie (toute une partie du monde) et les nombreuses possessions et colonies de l'Angleterre répandues dans tout le monde (1) on trouvera sans peine que l'empire britannique dépasse en importance absolue le vieil empire Romain; quoique l'importance relative de ce dernier, qui gouvernait tout le monde civilisé, semble destinée à n'être jamais égalée par aucun peuple moderne.

De toutes les colonies de la Grande-Bretagne, le Canada, autrefois possédé par la France, est sans doute celle dont l'histoire est la plus intéressante, ses progrès matériels et le degré de liberté constitutionnelle que la mère-patrie lui a concédé attirent sur lui à un très haut degré l'attention de tous les adeptes de la science sociale. Tout est étrange dans ce pays à la fois nouveau et ancien. Pays ancien si on le compare aux autres contrées de l'Amérique du Nord, où il jouit d'une histoire de plus de trois siècles, ce qui est un rare privilège sur ce continent; pays nouveau puis qu'une très petite partie de son territoire est défrichée. Pays ancien encore par les usages, les mœurs, les lois, les traditions d'une partie de sa population; pays nouveau par ses institutions modernes, par son commerce, son activité, sa vitalité, sa croissance rapide et comme à vue d'œil.

Les lacs de ce pays sont des mers, le grand fleuve qui le parcourt contiendrait facilement dans son lit cinq ou six des plus grands de l'Europe. Il a pour tributaires d'autres fleuves qui, eux-mêmes, reçoivent les eaux de rivières plus grandes et plus larges que beaucoup de celles qui sont célèbres dans l'histoire. Combien de Xanthe ou de Simois la rivière Gatineau absorberait-elle? Chacune de ces rivières a des chutes et des cascades dont la beauté les rendrait célèbres, sans la désespérante célébrité du Niagara.

Le climat de ce pays n'est pas moins extraordinaire. On y trouve un hiver aussi rigoureux que celui de la Sibérie, un été aussi chaud que celui de la zone torride; et le printemps, cette douce saison des poètes, y est complètement supprimé. En quelques jours de chaleur la végétation la plus luxuriante remplace les glaces et les neiges.

Le peuple qui habite cette contrée semble vouloir lutter avec cette nature gigantesque. Déjà travaillé par toutes les causes de dissension qui peuvent agiter un empire, luttes politiques, luttes religieuses, luttes nationales, protestantisme aux prises avec le catholicisme, élément français en rivalité avec l'élément anglais,

(1) Les possessions anglaises sont: en Europe, les îles de Jersey, Guernesey, Aldernay et Sark, dans la Manche, possédées par l'Angleterre depuis le temps de Guillaume le Conquérant, l'île de Man, entre l'Irlande et l'Angleterre, et les diverses îles qui dépendent de l'Ecosse (toutes ces îles sont plutôt des dépendances du Royaume-Uni que des colonies), et l'île d'Heligoland près du Danemarck; Gibraltar, la clef de la Méditerranée; Malte dans la Méditerranée, et les îles Ioniennes sur les côtes de la Grèce; en Afrique les colonies du Cap de Bonne-Espérance, la Caffrerie, Natal, Sierra Leone, la Gambie, la Côte d'Or, l'île Maurice autrefois *île de France*, l'île de Séchelles, les îles de Ste. Hélène et de l'Ascension, et Perim dans le détroit de Babel-Mandeb, poste important sur la route de l'Inde et dont l'Angleterre s'est assuré la possession, prévoyant le cas où la France ferait percer par un canal l'isthme de Suez; en Asie, l'Inde presque toute entière aujourd'hui, l'île de Ceylan et l'île de Labuan et Hong-Kong en Chine; en Australasie; l'Australie proprement dite ou Nouvelle Hollande, laquelle est divisée en quatre colonies, qui sont: la Nouvelle Galles du Sud, la colonie de Victoria (où se trouvent les mines d'or), l'Australie méridionale et l'Australie occidentale; la terre de Van Diemen et les autres îles qui en dépendent, et enfin les îles de la Nouvelle Zélande; dans l'Amérique du Nord, l'île de Terre-Neuve, le Labrador, les îles du Cap Breton et du Prince Édouard et toutes les autres îles du golfe St. Laurent, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, le Canada, la terre de Rupert, le territoire de la Baie d'Hudson, comprenant tout l'intérieur de l'Amérique du Nord, depuis les limites du Haut-Canada et ceux des Etats-Unis, jusqu'à l'Amérique Russe, la Nouvelle Calédonie ou Colombie, sur l'Océan Pacifique; l'île de Vancouver, l'île de la Reine Charlotte et les autres îles voisines; les Bermudes dans l'Océan Atlantique, les îles de Bahama, la Jamaïque, Antiques, St. Christophe, et les autres Antilles Anglaises; enfin, dans l'Amérique du Sud, la Guyane anglaise, le Honduras et les îles de la Baie, à l'est de l'Yucatan; et les îles Falkland et de Pitcairns, les premières situées à l'est de la Patagonie, les secondes situées dans l'Océan Pacifique. Avant les dernières conquêtes de l'Inde, Montgometry-Martin estimait la population de ce vaste empire, dans les cinq parties du monde, à 130 millions d'hommes. La population de l'empire romain, sous Claude, était évaluée à 126 millions.

institutions monarchiques battues en brèche par les idées et les tendances démocratiques ; il n'en a pas moins jeté hardiment les bases d'une grande prospérité matérielle, complété par le système de canaux le plus étendu qu'il y ait au monde, sa navigation intérieure depuis l'Océan jusqu'à l'extrémité des grands lacs, établi plus de 2000 milles de chemin de fer, réglé d'importantes questions sociales, telles que celle du régime féodal dans le Bas-Canada, aboli avec compensation pour les seigneurs, et celle des dotations du clergé protestant dans le Haut-Canada ; pourvu à un vaste système d'administration de la justice, établi le régime municipal et un système populaire d'instruction publique, et entrepris la codification de ses lois.

Deux langues dans le parlement, deux systèmes de lois dans la jurisprudence, deux littératures dans le journalisme, mettent constamment en présence les ressources, les qualités et les défauts du génie français et du génie anglais. Malgré des prédictions longtemps réitérées, une race, en effet, n'a pas encore absorbé l'autre. Le flot de l'émigration britannique s'est surtout porté vers le Haut-Canada et vers l'Ouest ; et tandis que la population française du Bas-Canada ne recevait aucun renfort d'Europe, non seulement elle s'est accrue d'une manière très considérable dans les anciens établissements, mais elle en a fait un grand nombre de nouveaux ; elle s'est répandue en arrière des rives du St. Laurent, elle s'étend sur les bords du Saguenay, du St. Maurice et de l'Outouaïis, dans les cantons de l'est, dans les Etats-Unis, dans le Haut-Canada ; il n'est même point de contrée si éloignée et si sauvage de l'Amérique où elle ne s'aventure et ne finisse par s'implanter en groupes quelquefois assez vigoureux pour y maintenir une nationalité distincte.

La population totale du Canada peut être estimée à environ 2,600,000 habitants, dont 1,400,000 dans le Haut-Canada, et 1,200,000 dans le Bas-Canada. De la population du Bas-Canada, environ 900,000 sont d'origine française, et de celle du Haut-Canada, environ 50,000.

Il fut un temps où les Canadiens d'origine française étaient seuls désignés par le nom de *Canadiens*. Il n'est pas nécessaire d'être très vieux pour se rappeler que ce titre était dédaigné par ceux d'autre origine. C'est un grand pas de fait sans doute pour l'existence nationale du Canada, que l'adoption de la patrie commune par les descendants de toutes les races qui la peuplent ; mais nous ne serons réellement un peuple et une nation que du jour où une race aura cessé de rêver l'absorption et l'assimilation de l'autre, au moins par des moyens factices, et où chacun laissera à la Providence et au temps, le plus puissant de tous les instruments qu'elle emploie, le soin de résoudre le problème de nos destinées. Une assez belle tâche s'ouvre devant nous dans l'exploitation d'un territoire deux fois plus vaste que le Royaume Uni, et dans l'utilisation des ressources de tout genre qu'il nous offre, pour que toutes les races cessent d'être jalouses les unes des autres sur un sol où il y a place pour toutes.

En effet, les sources diverses de prospérité que nous avons exposées comme étant l'apanage de chacune des provinces du golfe, sont réunies pour assurer la grandeur du Canada.

Les pêcheries du golfe et du bas du fleuve St. Laurent s'étendent sur plus de mille milles de côtes, elles comprennent le marsoin, le loup-marin, la morue, le hareng et le maquereau, le saumon et une foule d'autres poissons. La pêche de la baleine se fait aussi par des vaisseaux équipés dans les ports de Gaspé. Plus de 70 rivières qui se jettent dans le St. Laurent renferment le saumon, et grâce à la pisciculture récemment introduite dans ce pays, nombre d'autres rivières seront bientôt peuplées de ce délicieux poisson. Les huîtres aussi qui n'existaient qu'au Nouveau-Brunswick et dans les autres provinces du golfe vont se multiplier sur les rives canadiennes. La valeur totale du produit de la mer recueilli par nous est d'environ \$950,000 par année. Mais on peut juger combien il nous en est enlevé par les étrangers lorsqu'on sait que de 250 à 300 vaisseaux de la Nouvelle-Ecosse et des autres provinces inférieures et plus de 300 vaisseaux des Etats-Unis fréquentent nos pêcheries ; tandis que 100 vaisseaux seulement et 1200 à 1500 petites berges et chaloupes du Canada s'emploient à ce commerce.

Le gouvernement s'est occupé depuis quelques années de cet important sujet ; il a nommé un surintendant des pêcheries, il a fait des lois pour la protection du poisson, il a introduit la pisciculture, et fait voyager tous les étés dans les divers ports du golfe une goëlette armée, sous le commandement de M. Fortin, qui inspecte et protège nos établissements de pêche. Une section nouvelle va, dit-on, être prochainement créée au ministère du domaine public pour surveiller ces grands intérêts. Les grands lacs du Haut-Canada ont aussi des pêcheries importantes outre ces ressources inépuisables de la mer.

Indépendamment de la navigation intérieure et de celle des lacs et des canaux, le mouvement de nos ports indique un vaste commerce. Le nombre de vaisseaux enregistrés dans la colonie, en 1860, a été de 130, représentant un tonnage de 36,207. Le nombre total de vaisseaux venant de la mer, a été de 1992, représentant un tonnage de 114,411. Dans la liste des ports de mer d'où ils étaient partis, la Grande-Bretagne vient d'abord en première ligne, les colonies anglaises ensuite, puis les Etats-Unis, la Norvège, la Suède, la Prusse et les villes anséatiques. La France, le Portugal et l'Italie y figurent à peine.

Le Haut et le Bas-Canada contiennent en abondance les métaux et les minéraux économiques ; le fer, le cuivre, le plomb, le manganèse, le marbre, le gypse et une foule d'autres matières premières se rencontrent en beaucoup d'endroits et commencent à être exploitées avec succès. Le fer est exploité depuis longtemps sur les rives du St. Maurice, le cuivre au lac Supérieur, et maintenant dans la région qui s'étend en arrière du St. Laurent, entre les anciens établissements et les Etats-Unis, et le plomb dans le district de Gaspé.

Le blé et toutes les autres céréales, tous les légumes de l'Europe sont cultivés dans toute l'étendue du pays. L'érable à sucre, le lin et le chanvre sont aussi des ressources qui pourraient être exploitées beaucoup plus en grand qu'elles ne le sont. Le commerce du gin-seng, qui fut si considérable sous la domination française, pourrait être repris. Le bois, les alcalis produits de la forêt, ornent le principal article d'exportation. Les essences les plus riches et les plus utiles pour la construction des vaisseaux et pour l'ébénisterie, se trouvent en foule ici comme dans les provinces du golfe ; elles ont fait l'admiration des connaisseurs aux grandes expositions de Londres et de Paris. L'exportation des produits des mines pour 1860 s'est élevée à \$558,306 ; celui des produits de la forêt à \$11,012,253 ; celui des produits des troupeaux et de toutes espèces de bestiaux à \$4,221,257 ; celui des produits des pêcheries à \$832,646, et celui des produits agricoles à \$14,259,225. Sur ce dernier chapitre il est nécessaire d'ajouter qu'indépendamment de la consommation en nature faite par la population 1,275,288 minots de grains ont été employés dans les distilleries et les brasseries dans le cours de cette année.

Ces vastes ressources ne pourront que se développer d'avantage et par le mouvement de l'émigration européenne qui jette chaque année sur nos rives des milliers d'hommes actifs et entreprenants, et par le développement de notre propre population, qui de jour en jour s'instruit d'avantage dans toutes les choses propres à doubler l'énergie des facultés humaines.

Les plus grands efforts ont été faits depuis quelques années par le gouvernement pour répandre l'éducation dans toutes les classes de la société. On a pu voir dans le cours de la visite du Prince combien nos établissements d'éducation l'avaient intéressé et par les détails que contiennent les chapitres précédents, on a pu juger du mouvement intellectuel dans ce pays.

Le Haut-Canada contenait en 1859, 13 universités et collèges ayant 1,373 élèves, 81 *grammar schools*, qui ont 4,381 élèves, 321 académies et écoles privées et 6,182 élèves, une école normale et 158 élèves, trois écoles modèles annexes, et 560 élèves, 3,953 écoles communes sous contrôle et 301,592 élèves ; total d'institutions d'éducation 4,372 ; total d'élèves 314,246.

Le Bas-Canada comptait en 1860, trois universités, et une école de droit, une école de médecine, et cinq écoles de théologie à part des facultés de ces universités ayant en tout 552 élèves ; 13 collèges classiques ayant 2,781 élèves ; 14 collèges industriels ayant 2,333 élèves ; 66 académies de garçons ou mixtes ayant 6,210 élèves, 64 couvents et académies de filles et 14,817 élèves, trois écoles normales ayant 228 élèves, cinq écoles modèles annexes et 682 élèves ; 3,076 écoles primaires tant indépendantes que sous contrôle, ayant 144,905 élèves.

Le Bas-Canada a de plus une école des arts et manufactures, deux écoles d'agriculture et deux écoles de sourds-muets. Le nombre total des institutions d'éducation dans cette section de la province est de 3,264 et le nombre total des élèves 172,155.

On peut juger du progrès qui s'est fait dans le Bas-Canada par les faits suivants : en 1853 le nombre total des institutions n'était que de 2,352, et le nombre total des élèves 108,284. Le chiffre des contributions pour les écoles primaires qui en 1853 n'était que de \$165,849 était en 1860 de \$503,859.

Il est à remarquer que si le chiffre total du Haut-Canada est beaucoup plus considérable que celui du Bas-Canada, la population y est plus grande, les établissements en général plus denses, les petites villes et les villages y sont beaucoup plus nombreux, le climat y est aussi moins rigoureux, et les lois de l'instruction publique y sont depuis beaucoup plus longtemps en pleine activité.

La somme dépensée par le gouvernement dans le Haut-Canada pour l'instruction publique en 1860, a été de \$238,719; et dans le Bas-Canada \$240,145.

Le Canada possède de nombreuses bibliothèques publiques. Celle du Parlement, qui est actuellement à Québec, contient environ 50,000 volumes, et pour le choix des ouvrages et la richesse des exemplaires elle ne le cède à aucune autre sur ce continent. Il y a dans le Haut-Canada 2372 bibliothèques publiques, contenant 567,649 volumes. Sur ce nombre 354 sont des bibliothèques d'école, organisées et fournies de livres par le Département de l'Instruction Publique, elles contiennent 177,586 volumes. Le nombre de bibliothèques de paroisses, d'instituts, etc., du Bas-Canada, est de 131, contenant 102,539 volumes. Les bibliothèques des universités, collèges, couvents et autres maisons d'éducation, renferment 152,758 volumes. Il y a en outre bon nombre de bibliothèques publiques qui ne sont point comprises dans ces chiffres.

Il se publie actuellement dans le Bas-Canada 22 journaux et périodiques en anglais, trois en anglais et en français et 20 dans cette dernière langue. Il se publie aussi un journal français à Ottawa et l'on annonce la publication prochaine du *Courrier de l'Ouest*, à Sandwich (Haut-Canada) et de *l'Aurore des Acadiens*, à Miramichi, (Nouveau-Brunswick). Le nombre des journaux anglais du Haut-Canada est très-considérable. Il y en a comme aux Etats-Unis presque dans chaque ville et village. Les plus importants sont le *Leader* et le *Globe* de Toronto. Il s'y imprime aussi trois journaux en allemand et un en langue Chippewaise.

La presse jouit d'une liberté illimitée, et tous les sujets possibles sont traités par elle avec plus ou moins de succès, mais avec un incontestable franc-parler. La principale question que l'on y discute actuellement est celle de la demande faite par la majorité des Haut-Canadiens, d'une nouvelle division de la province en collèges électoraux, basée uniquement sur la population, sans égard à l'égalité numérique stipulée par l'acte d'union entre les représentants des deux sections de la province. Leur demande s'appuie sur le principe absolu de l'égalité humaine. A cela on répond qu'en Angleterre la représentation n'est pas uniquement basée sur la population, qu'il y a d'autres éléments sociaux à considérer. On ajoute que l'acte d'union ayant stipulé cette égalité dans l'intérêt du Haut-Canada, qui alors avait une population bien moindre que celle du Bas-Canada, elle a été maintenue et approuvée par les Haut-Canadiens et tolérée par les Bas-Canadiens jusqu'à ce moment; qu'aujourd'hui le Bas-Canada a des droits encore bien plus évidents à cette égalité numérique dans la représentation, parce que son autonomie religieuse et sociale se trouverait menacée s'il en était autrement, chose que le Haut-Canada n'aurait jamais eue à redouter à raison de l'importance de la population anglaise du Bas-Canada, enfin que le Bas-Canada n'a jamais demandé l'union faite sans lui, malgré lui et contre lui, et que si le Haut-Canada n'est point satisfait de l'état de choses actuel, il a un remède bien simple sous la main dans la sécession.

Cette dernière hypothèse soulève une question dont nous avons déjà parlé dans une vue d'ensemble des provinces inférieures: celle de la confédération. Nous avons dit à ce sujet quelle importance auraient ces provinces si elles se confédéraient entr'elles. Voyons maintenant de quelles ressources le Canada disposerait s'il se les annexait par une union fédérale.

Le territoire des provinces du golfe est de 82,586 milles carrés, celui du Haut-Canada de 147,832 milles carrés, celui du Bas-Canada de 209,990 milles carrés, ce qui donnerait un total de 440,408. La superficie de la France en milles carrés est de 207,342; la confédération aurait donc un territoire plus que double de celui de cette grande contrée. Nous ne dirons rien du territoire de la Baie d'Hudson, dont une partie devrait nécessairement appartenir tôt ou tard à la nouvelle puissance américaine. Cette immense contrée comprend 2,436,000 milles carrés; c'est-à-dire une étendue égale à beaucoup plus de la moitié de l'Europe, qui n'a que 3,805,800 milles carrés.

La population des provinces du golfe, comme nous l'avons vu, est d'environ 725,000 âmes, celle du Canada d'environ 2,600,000, ce qui donnerait un total de 3,350,000, chiffre plus considérable que celui de la population actuelle de l'Ecosse, qui joue cependant un rôle si important dans le Royaume-Uni et dans le monde entier.

Le chiffre de nos importations en 1860 a été de \$34,631,890, celui de nos exportations de \$34,441,611; ajoutons leur les exportations et les importations des provinces du golfe et nous aurons pour le premier chiffre \$61,000,000, pour le second environ \$48,500,000.

Notre revenu a été en 1860 de \$7,292,838, celui des provinces inférieures est d'environ \$2,000,000; ce qui donnerait en tout près de neuf millions et demi.

Dire à quel chiffre de population, à quel degré de puissance

militaire et politique, à quelle intensité de force productrice pourrait conduire le triple élément maritime, agricole et industriel, dont disposerait dans de telles conditions une société jeune, énergique et féconde, c'est plus qu'on ne saurait attendre de notre rapide esquisse. Observons seulement que dans presque toute l'étendue de ce vaste territoire, presque chaque citoyen est le propriétaire absolu d'une partie du sol, et que grâce à l'énorme proportion des terres incultes, le prolétariat et le paupérisme pourraient en être éloignés pendant bien des années.

Adossée pour bien dire au pôle nord, dominant les lacs et tout le cours du St. Laurent, maîtresse des grandes voies qui conduisent à l'intérieur de l'Amérique, protégée dans son développement par la marine et l'armée du plus grand empire qu'il y ait au monde, la confédération canadienne pèserait d'un poids de plus en plus lourd dans l'équilibre américain. Loin d'être une source de faiblesse, sa double origine, les deux langues, les deux littératures de sa population, d'abord causes inévitables de luttes et de rivalités, apaisées par les nécessités d'une longue co-existence, augmenteraient encore sa grandeur en développant des forces diverses, qui se complèteraient les unes par les autres.

Est-ce à dire qu'un tel avenir nous soit réservé? Il n'a même jamais été sérieusement discuté que comme un moyen d'échapper à des difficultés qui trouveront peut-être une autre solution. Est-il même certain qu'en s'accomplissant, une telle destinée suivrait les voies de sagesse et de tolérance qui seules pourraient la rendre prospère? Nous sommes loin de l'affirmer; nous avons voulu dire bien plus ce qu'elle pourrait que ce qu'elle devra être.

XII.

LE PRINCE AUX ETATS-UNIS.

Le Baron Renfrew (car c'est sous ce nom que le Prince a fait son voyage aux Etats-Unis) arriva au Détroit de nuit. Toute une flotte de steamers pavés et illuminés, la ville elle-même étincelante de lumières, six cents flambeaux portés par les pompiers, une foule immense encomrant les quais et les rues, formèrent le premier coup d'œil que les Etats-Unis offrirent à leur hôte distingué.

La cohue fut même si grande que craignant quelque accident, on dut faire esquiver le Prince, qui se rendit *incognito* à son hôtel, les personnes de sa suite paraissant sans lui dans la procession.

Le lendemain, après une promenade dans la ville, les illustres visiteurs partirent pour Chicago, où ils arrivèrent à huit heures du soir. A dix heures du matin, le jour suivant, le maire, M. Wentworth, les conduisit au palais de justice. Chicago est bâtie sur un terrain parfaitement uni; on ne peut en embrasser l'étendue que d'un lieu élevé; pour la voir il est donc nécessaire d'escalader la coupole du palais de justice, et c'est pour tous les touristes une ascension de rigueur. Là on ne manqua point de dire au jeune Prince que la cité des *wigwams* (chaque ville américaine a aussi son petit nom) n'avait en 1836 que cinq mille habitants, tandis qu'elle en compte aujourd'hui plus de cent cinq mille.

A Chicago, les voyageurs eurent le spectacle de deux de ces processions nocturnes suivies de discours, que faisaient vers cette époque les partisans des deux candidats à la présidence.

Le Prince quitta cette ville pour se rendre à Dwight, petit village situé dans la prairie, mais que l'on atteint par chemin de fer. C'est donc un des anneaux qui relient les vastes solitudes de l'intérieur à la prodigieuse civilisation américaine. Aller vivre là quelques jours et les employer à la chasse, dans un isolement complet, tel était le vœu que formaient depuis longtemps nos touristes.

Dwight est un village âgé de cinq ans et peuplé de cinq cents habitants; une petite église, une grande maison d'école et une centaine de maisons de bois, forment jusqu'ici tout l'établissement. Dans dix ans, avant même peut-être, ce sera une ville florissante.

A cette grande distance de l'ancien monde, au milieu de ces mystérieuses régions, il y a si peu de temps encore presque inaccessible, le Prince et le duc de Newcastle, reçurent des dépêches d'Europe, et leur première soirée dans la prairie, fut passée à lire des lettres et des journaux de Londres, de tout au plus seize à dix-huit jours de date.

Dans les quatre jours qu'ils passèrent à Dwight, les voyageurs parcoururent une grande étendue de terrain, tuèrent quantité de poules de prairie et de cailles, et jouirent des divers spectacles d'un orage, d'un incendie et d'un splendide coucher de soleil, toutes choses qui dans ces régions ont une grandeur indescriptible.

Cette expédition avait été organisée et dirigée par le Capitaine Retallack, aide-de-camp de notre Gouverneur-Général, qui avait déjà passé quelque temps dans cet endroit.

Le 26 septembre, heureux de ce poétique épisode, fier de sa chasse, dans laquelle il eut vraiment du bonheur, ayant, si l'on en croit les *ordres du jour*, fait plus de carnage que tous ses compagnons, le Prince laissa Dwight par le chemin de fer. A midi, on passait Springfield, où se trouve la résidence de M. Lincoln ; à six heures du soir, on arrivait à St. Louis du Missouri. C'était le point extrême vers l'occident de la tournée princière. La réception y fut cordiale, et la population parut surtout enchantée de l'affabilité que S. A. R. et le Duc de Newcastle montrèrent dans leur visite à l'exposition d'agriculture.

St. Louis est encore une des villes des Etats-Unis qui se sont développées le plus subitement. Fondée, comme poste de traite, sous la domination française, elle ne comptait, en 1830, que 7,000 habitants ; en 1840, elle en avait 16,000 ; en 1850, 78,000, et, aujourd'hui, elle en a près de 200,000. Il s'y trouve encore un quartier français, que le Prince voulut parcourir. Les Jésuites y ont une florissante université ; les Ursulines, les Dames du Sacré-Cœur et plusieurs autres ordres, y ont des couvents, et les Frères de la Doctrine Chrétienne de nombreuses écoles. Les Allemands et les Irlandais catholiques, y sont très nombreux.

(A continuer.)

Bulletin des Publications et des Réimpressions les plus récentes.

Paris, janvier et février 1861.

MENAUT : Biographies bénédictines, notices historiques et littéraires sur les personnes illustres de l'ordre de St. Benoît, 66 p. in-18o première série. Douniol.

LAMBERT : Philosophie de la cour d'assises par M. Eugène Lambert, conseiller à la cour de Rennes, in-8o viii.—320 p. Plon, 5 fr.

JANIN : Les œuvres d'Horace, traduction nouvelle, par M. Jules Janin, 2e édition in-12o xii.—383 p. Hachette, 3 fr. 50 c.

MAZURE : Les poètes antiques, études morales et littéraires, par M. A. Mazure, inspecteur d'Académie (Grecs), in-8o viii.—378 p. Belin, 6 fr.

MEZIERES : Shakespeare, ses œuvres et ses critiques, par Alfred Mézières, professeur à la faculté des lettres de Nancy, in-8 xv.—511 p. Charpentier, 6 fr.

NAPOLEON IER : Correspondance de Napoléon 1er, publiée par ordre de l'Empereur Napoléon III, tome 6 in-8o 645 p. Plon, 6 fr.

HATIN : Histoire politique et littéraire de la presse en France, avec une introduction historique sur les origines du journal et la bibliographie générale des journaux depuis leur origine, par Eugène Hatin, tome 6 in-8o 550 p. Poulet-Malassis, 6 fr.

AVENEL : Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du cardinal de Richelieu, recueillis et publiés par M. Avenel, tome 4e 1630-1635 in-4o. Imprimerie impériale, 12 fr. 50 c. (collection des documents inédits sur l'histoire de France.)

MANSFELD : Napoléon III, par Albert Mansfeld, (traduit de l'allemand) tome 2, grand in-8o, 392 p. 8 fr.

HAINEAU : Singularités historiques et littéraires. Lévy, 3 fr.

SEGRETAN : Sixte-Quint et Henri IV. Introduction du protestantisme en France, in-8o xxxi.—490 p. Gaume, frères, 5 fr. 50 c.

BOECC : La consolation philosophique de Boèce, traduction nouvelle en prose et en vers avec le texte en regard et accompagnée d'une introduction et de notes, par L. J. de Mirandol, LXXIX. 413 p. Hachette, 7 fr. 50 c.

GUERNY : Statistique morale de l'Angleterre, comparée avec la statistique morale de la France, in-fol. 36 p. et 17 pl. Barrière et Fils.

LONGFELLOW : Hiawatha poème *indo-américain*, par Longfellow, traduction avec notes, par H. Gomont in-8o 140 p. Amyot, 2 fr. (Nancy et Paris.)

Montréal, avril et mai 1861.

LE CONSEILLER DU PEUPLE, ou Réflexions adressées aux Canadiens-Français, par Un Compatriote, 218-iv p. in-12. E. Senécal. Prix : 25 cts. L'auteur anonyme, qui a fait tirer à quatre mille exemplaires ce petit ouvrage et qui le fait vendre, ou plutôt distribuer, à si bas prix, est certainement animé d'un zèle et d'un désintéressement qui ne sont égalés que par sa modestie. Les premiers chapitres ont trait à la politique et aux rapports qui existent entre la religion et la politique. Les

deux derniers traitent de la colonisation et de l'avenir du peuple canadien. Nous en faisons des extraits assez copieux, ne croyant pouvoir faire un meilleur usage de nos colonnes. Le premier a trait à la colonisation :

“ La province du Canada (outre les possessions de l'ouest qui ne sont pas encore ouvertes à la colonisation) comprend un territoire de plus de 116,000 lieues carrées, et croirait-on qu'il n'y a pas encore 14,000 lieues carrées d'habitées ? Ce n'est donc pas l'espace qui nous manque. On conçoit l'émigration d'un pays dont la population n'est plus en rapport avec le territoire ; que le surcroît de population à qui le sol ne peut plus donner la subsistance se répande dans des pays étrangers, est chose toute naturelle ; mais pour les Canadiens, ce n'est pas le cas.

“ Serait-ce la liberté qui nous marquerait ? serions-nous forcés par l'oppression de nous séparer de la terre natale ? Mais nulle part ailleurs les peuples ne jouissent d'une plus grande liberté, nulle part ailleurs les peuples ont moins d'impôts à payer.

“ Serait-ce l'ingratitude du sol qui porterait le Canadien à aller chercher fortune en dehors de son pays ! Mais peut-on appeler ingrat un sol qui rend, en moyenne, au-delà de vingt-deux minots par acre, comme on le voit par une “ Esquisse sur le Canada,” publiée l'année dernière, par ordre du Gouvernement ? A l'exposition de Paris, un premier prix a été décerné au blé canadien, récolté près de Toronto. Il est vrai qu'il y a quelque différence entre le climat du Haut et du Bas Canada. Le blé canadien, dit cette même esquisse, est de qualité si supérieure que les manufacturiers américains l'achètent pour le mélanger avec le grain des Etats-Unis, dans le but d'améliorer la qualité de leur fleur, et de la rendre propre à l'exportation.

“ Le Canada est d'une immense étendue ; bien cultivé, il peut nourrir, non-seulement les enfants du sol, mais encore le surplus de la population du Vieux-Monde ; l'intérêt général est que la population augmente, que les terres se défrichent ; c'est si bien le cas que le gouvernement croit devoir faciliter l'entrée dans le pays au colons étrangers ; et cependant, chose étonnante, pendant que ceux-ci viennent chercher en Canada une subsistance que ne peuvent leur donner les vieux pays, les Canadiens quittent leur patrie pour aller chercher fortune ailleurs.

“ Combien d'étrangers sont venus s'établir ici avec des ressources très limitées ! Combien qui y sont venus n'ayant pour toute richesse que leur courage ?—et qui aujourd'hui jouissent d'une certaine aisance. Comment donc s'expliquer ce singulier phénomène d'une jeunesse qui tourne le dos à son pays natal ? phénomène alarmant, car il faut un motif puissant pour déterminer un jeune homme à se séparer de ce qu'il a de plus cher au monde, à quitter son pays natal, sa famille, ses amis d'enfance, à immoler le sentiment le plus fort qui se trouve dans le cœur de l'homme—l'amour de la patrie. Les plus grands maux même ne réussissent pas toujours à nous faire rompre les liens qui nous unissent à elle. C'est un fait digne de remarque ; quelqu'ingrate que soit la terre qui nous a vu naître, quelque dur que soit le climat des lieux qui nous rappellent les jours de notre enfance, on n'y trouve rien de comparable ; on s'y affectionne toujours de plus en plus. Les persécutions même dont on y a été l'objet, les privations qu'on y a souffertes ne font que resserrer les liens qui nous y attachent. Il semble que nous ayons consacré ces lieux par nos souffrances, et que par là ils nous soient devenus plus chers.”

Après avoir donné un extrait d'un projet de colonisation, et une description assez saisissante de la condition des Canadiens émigrés aux Etats-Unis, il nous fait la peinture suivante de l'établissement d'une nouvelle paroisse dans le Bas-Canada :

“ Vous venez d'entendre parler, mes amis, de l'état des émigrés Canadiens-Français chez nos voisins ; ce récit est affligeant en même temps qu'il est très exact. Ecoutez, maintenant, un autre récit plus consolant, écoutez un autre missionnaire qui va vous parler de l'état du colon qui, après avoir lutté pendant quelque temps contre les difficultés inévitables que doit surmonter celui qui ouvre une terre neuve, se voit établi dans le Canada :—

“ Il n'y avait personne résidant dans ce township (Cathcart), il y a dix-sept ou dix-huit ans. Tous les colons qui y sont venus s'établir étaient dans la plus grande pauvreté, dénués de tout, manquant même bien souvent des choses nécessaires à la vie, et plusieurs d'entre eux chargés de dettes.

“ C'étaient pour la plupart de bons pères de familles qui, étant obligés de gagner leur vie et celle de leurs enfants chez les cultivateurs des anciennes et vieilles paroisses, n'avaient aucune espérance d'établir près d'eux leurs enfants ; craignant que ceux-ci n'allaient en pays étranger, ils ont pris le chemin de la montagne. Leur hache et leur courage étaient tout ce qu'ils avaient. Que de misères ils ont eu à endurer les premières années ! Ils n'étaient logés que dans de pauvres cabanes, ne se nourrissant que bien misérablement ! Ils étaient obligés de transporter, sur leurs dos, leurs provisions, de quatre et six milles. Mais aussi, qu'ils étaient bien récompensés de toutes leurs peines, leurs misères, et surtout de tant de privations, aussitôt qu'ils pouvaient confier quelques grains à cette terre arrosée par leurs sueurs. Des récoltes abondantes étaient leurs récompenses, et les engageaient à ouvrir davantage ces terres pour semer beaucoup plus l'année suivante. C'est ainsi qu'après trois ou quatre ans ces pauvres colons récoltaient assez pour nourrir leurs familles l'hiver suivant. Quelle joie pour ces familles

entières d'avoir un *chez soi*, une récolte abondante, de ne plus être obligées de gagner leur pain par leur travail de tous les jours chez un étranger, obligées de se plier aux caprices des uns et des autres. Ces pères de familles ayant pris trois ou quatre cents acres de terre, ont ensuite établi leurs enfants, et se sont aussi assurés que ces derniers ne les laisseraient pas. Quelle consolation pour leurs vieux jours! Dans toute ma mission, il y a au-dessus de cent familles venues pour s'établir, il n'y a que douze ou quinze ans, qui vivent maintenant à l'aise. Beaucoup ont payé leurs dettes; quelques-uns même, qui n'avaient absolument rien il y a douze à quinze ans, peuvent maintenant vivre avec la rente seule de leur argent.

« Depuis le premier colon venu pour s'établir dans ma mission, en comptant ceux qui y résident aujourd'hui et ceux qui en sont partis, ce nombre peut s'élever à peu près à trois cents. Sur ces trois cents, il y a actuellement cent Canadiens et Irlandais qui vivent à l'aise, et certainement cinquante qui ont aussi un *chez soi*, mais qui ne sont pas aussi riches. Voilà, par conséquent, cent cinquante familles, toutes, à l'exception d'une dizaine, venues très pauvres, la plupart avec des dettes, qui sont aujourd'hui très bien en état de vivre, quelques-unes même sont riches.

« Maintenant qu'on prenne un nombre semblable, c'est-à-dire trois cents familles canadiennes, qui ont laissé leur cher Canada pour les Etats-Unis, et dans ce nombre qu'on m'en trouve cent, ou même cinquante seulement qui vivent à l'aise, dont quelques-unes seraient bien riches.

« Ces citations établissent plusieurs faits importants, savoir :—que la condition morale des Canadiens qui émigrent aux Etats-Unis est déplorable, que leur condition sociale n'est guère plus digne d'envie; ces deux faits sont plus que suffisants pour empêcher la jeunesse canadienne de diriger ses pas vers cette terre qui ne lui offre aucun avantage sous aucun rapport. Un autre fait qui ressort de ces citations, c'est que le Canada, quelque peu favorable qu'il soit pour l'établissement de nouvelles colonies—comme le prétendent quelques-uns—offre cependant plus d'avantages au colon canadien que les Etats-Unis. La comparaison, faite sous le seul rapport de l'intérêt matériel, donne la préférence au Canada.

Dans le dernier chapitre, l'auteur traite de quelques-unes des plaies qui rongent notre société.

10. LE LUXE.—Le luxe a incontestablement envahi tous les rangs de la société; depuis les riches jusqu'aux pauvres, il y a chez tous l'extravagance. Il n'y a pas d'étrangers qui ne tombent des nues en voyant le luxe des classes inférieures surtout; la même chose devrait les frapper chez les classes plus élevées s'ils considéraient qu'il n'y a pas, ou presque pas, de grandes fortunes dans le pays. Et cependant, il n'est pas rare de voir des familles qui ont simplement de l'aisance, déployer dans leur toilette et dans leurs équipages, une somptuosité digne des grandes fortunes européennes.

« Mais c'est particulièrement chez la classe des cultivateurs que le luxe cause des ravages déplorables; c'est là surtout qu'il est frappant, et qu'il excite l'étonnement de l'étranger; car nulle part en Europe on ne voit les cultivateurs étaler un luxe d'habits et de voitures comme au Canada. En les voyant, on les prendrait pour la classe bourgeoise la plus aisée de l'Europe. Les familles qui ont quelque revenu, l'absorbent tout entier par des dépenses exagérées; le cultivateur ne peut retirer de sa terre assez pour subvenir aux folles exigences de ses enfants et de sa maison; la fille de service dépense tout son salaire en objets de toilette; le jeune homme qui s'éloigne de sa famille pendant l'hiver pour aller travailler dans les chantiers, au lieu de ménager ce qu'il a gagné au prix de tant de sueurs pour se procurer une propriété, le dépense en habits et en voitures pendant l'été. En un mot, il faut le dire avec franchise, il y en a peu, parmi les Canadiens, qui puissent se laver entièrement de cette faute, tous sont plus ou moins coupables.

« La raison en est évidente, le luxe est à l'ordre du jour, justifié par l'opinion publique; il faut marcher avec les autres au risque de se singulariser. Bien des individus déplorent ces excès, sont obligés de s'imposer des privations sous d'autres rapports pour paraître aussi bien que leurs voisins de même condition qu'eux, et pourraient vivre avec beaucoup plus de confort en ne faisant point ces vaines dépenses: « mais, vous diront-ils, que voulez-vous, nous serons signalés à l'opinion publique si nous tentons de nous montrer plus unis; nos enfants seront moins considérés, » et c'est ainsi qu'un pauvre homme est entraîné, comme malgré lui, dans des dépenses qui compromettent son avenir et celui de sa famille.

Pour remédier à ce désordre, qui peut avoir des suites si funestes, il faudrait une entente parfaite parmi les Canadiens, et au besoin former des associations de personnes qui s'engageassent à diminuer leurs dépenses, à vivre comme vivaient nos pères, à ne pas rougir de s'habiller avec l'étoffe fabriquée dans le pays, au lieu d'aller s'endetter chez les marchands pour s'acheter un habit qui sied si mal à un cultivateur. A propos, nous avons vu avec plaisir, dans un journal, qu'à Québec, un certain nombre de citoyens se font un honneur de porter l'étoffe du pays.

20. L'IVROGNERIE.—Un sentiment pénible s'empare de notre âme en abordant ce sujet. Nous nous reportons par la pensée vers ces années dernières, au temps où l'ivrognerie, ce fléau de notre société, était disparu. Hélas! ces beaux jours n'ont duré que trop peu de temps. Quel abîme de dépenses fut comblé par la cessation de ce désordre, que

de confort fut apporté dans les familles, avec quel bonheur nous entendions dire à des petits enfants: « Maintenant que notre père ne boit plus, nous avons des vivres en abondance et de bons vivres. » Mais le règne de la sobriété, qui rendait à tant de familles le bonheur, qui seyait tant de larmes, qui réhabilitait dans son honneur le peuple canadien et sans lequel il n'y a pas de salut pour la nation, n'a fait que paraître; il n'a pas eu le temps de produire tout le bien qu'on en pouvait attendre; le terrible fléau a reparu pour causer des ravages plus affreux que jamais.

« Et disons-le en passant, l'ivrognerie d'aujourd'hui a un caractère plus alarmant que l'ivrognerie que nous déplorions avant le règne de la tempérance. Autrefois il n'y avait guères que les hommes qui y fussent adonnés; peu de jeunes gens s'y livraient; aujourd'hui, non seulement les jeunes gens, mais les enfants même donnent tête baissée dans ce vice détestable.

« On a tant parlé sur cette question que nous nous bornerons ici à en dire très peu de chose. Il serait difficile, ou plutôt impossible, de constater tout le mal qu'a fait au peuple canadien l'excès dans l'usage de la boisson. Nous ne parlons pas du mal dans l'ordre moral, il est incalculable; mais au point de vue de ses intérêts matériels et pécuniaires.

« Il y a cela de remarquable que le caractère canadien, naturellement jovial, sacrifie ses intérêts les plus chers dans le plaisir. Nous voyons, sans doute, au milieu de nous d'autres peuples faire des excès, dans l'usage de la boisson, plus odieux peut-être que ceux que nous déplorons ici chez les Canadiens, mais ce n'est jamais avec autant de préjudice pour leurs intérêts temporels. Pour les Canadiens-Français ivrognes, on dirait qu'il y a une fatalité particulière; dans leurs excès, ils sacrifient tout; il faut qu'ils deviennent pauvres, réduits à la mendicité.

Combien de fois n'en avez-vous pas vus au temps de la moisson, quand leur présence était strictement requise dans le champ, quitter l'ouvrage—les enfants suivent l'exemple du père—se rendre à l'auberge, y passer presque des journées entières? Qu'arrive-t-il? le temps de la moisson est avancé, réclamerait un travail prompt et assidu; la pluie survient inattendue, continue deux ou trois jours et voilà pour cette famille une perte de cent ou deux cents piastres.

« Quel est celui d'entre nous qui ne pourrait nommer un certain nombre de Canadiens réduits à la misère, dont les terres sont passées entre les mains d'étrangers, par suite de leur malheureuse passion pour l'ivrognerie? Tous les jours nous avons sous les yeux de ces tristes exemples; le luxe et l'ivrognerie amènent ce funeste résultat.

« Voici l'histoire d'un nombre malheureusement trop grand de nos compatriotes: Un homme acquiert une belle terre; avec des habitudes d'ordre, d'économie et un travail qui, sans être excessif est assidu, il peut l'acquitter auprès de celui de qui il l'a achetée, et transmettre un bel héritage à ses enfants. Mais il est adonné à l'ivrognerie; tous les ans il consume en liqueur ce qui pourrait faire son paiement de terre. Puis l'ivrognerie amène la paresse; au lieu d'entretenir la ferme, de l'améliorer, une partie du temps se passe à l'auberge ou à fêter avec ses amis. La terre qui dans les commencements rendait avec abondance s'épuise, la récolte est maintenant loin de suffire aux dépenses, et cependant la famille ne diminue en rien ses excès; la toilette chez les enfants est toujours extravagante, et la boisson continue à couler à grands flots. Bientôt on ne peut plus rencontrer les paiements de terre, ni les comptes de magasin; puis, un autre écueil attend notre pauvre cultivateur. Aux deux monstres qui dévoraient sa propriété vient s'en joindre un troisième—la cupidité.

30. LA CUPIDITÉ.—Elle ne dévore pas seulement la substance de l'ivrogne, mais encore celle de tous ceux qui, par une cause ou par une autre, tombent entre ses mains. Un homme, aujourd'hui, soit par mauvaise conduite, par maladie, ou par un accident quelconque, est incapable de rencontrer ses engagements, se voit-il forcé de faire un emprunt, il peut se considérer comme ruiné. Un certain nombre d'individus, surtout étrangers, qui ont des capitaux, sont aux aguets; quand un cultivateur a une propriété sur laquelle il peut donner une hypothèque, il trouvera facilement de l'argent à emprunter de ces individus sans entrailles comme sans pudeur; mais à quel taux d'intérêt? à douze, vingt, trente par cent. Le temps de payer arrive, notre homme n'a pas le moindre à compte à donner. On lui fait renouveler le billet; en lui chargeant toutefois l'intérêt de l'intérêt. Après un certain temps, on le poursuit, la terre est vendue par ordre de la cour, le prêteur l'achète pour une bagatelle, et voilà un Canadien de plus réduit à la misère.

« Si ce fléau continue à faire ses ravages parmi nous, aidé du luxe et de l'ivrognerie, on peut dire pour la race canadienne-française, que ses beaux jours sont passés; bientôt nous verrons le sol entre les mains de quelques spéculateurs étrangers.

RAMEAU: Notes Historiques sur la Colonie Canadienne de Détroit, 68 p. in-12. Rolland et Fils, libraires; E. Senécal, imprimeurs.

Les citoyens de Windsor et ceux de Sandwich ont fait imprimer, à leurs frais, cinq cents exemplaires de cette intéressante lecture de l'habile écrivain, et se proposent de les distribuer dans leurs écoles. Chaque petit canadien-français de cette partie reculée du Haut-Canada pourra ainsi lire l'histoire de l'établissement de ses ancêtres, qui ne furent point sans mérite en fondant une colonie aussi éloignée des centres de population. Écoutons un instant M. Rameau:

« On n'avait point d'autre recours que Montréal, qui, alors, n'était

guère plus considérable que n'est Sandwich aujourd'hui; pour s'y rendre on n'avait pas d'autre moyen de communication que les canots d'écorce, qui ne pouvaient guères circuler que la moitié de l'année. Aujourd'hui même, où nous disposons de ressources de toute espèce, bateaux à vapeur, capitaux immenses, outillage puissant, aujourd'hui que nous nous appuyons sur une société nombreuse et riche sur ce continent même, s'il s'agissait d'aller fonder une colonie dans l'intérieur, à 200 lieues de tous endroits habités, on regarderait cela comme une opération difficile et audacieuse. Qu'était-ce donc alors?

« On a fait un héros de Daniel Boone, le pionnier du Kentucky; mais ses travaux n'étaient qu'une plaisanterie à côté de ceux de Lamothe Cadillac, il agissait à 2 ou 3 jours de marche de la Virginie, lequel pays à son époque possédait vingt fois la population et les ressources du Canada de 1,700.

« L'entreprise des Mormons allant fonder leur colonie au milieu du désert, a été regardée comme une entreprise de désespérés—pendant ce n'était rien, auprès de la fondation du Détroit—ils étaient cent fois plus nombreux et beaucoup mieux fournis de tout; et tandis que Cadillac ne pouvait demander de secours que dans un pays presque aussi faible et aussi dénué qu'il l'était lui-même, ils avaient derrière eux, un pays riche, puissant, abondant en ressources, et capable d'écraser les tribus indiennes.»

A de tels enseignements, M. Rameau ajoute de sages conseils, qui pourraient être utiles en bien d'autres endroits qu'à Sandwich et à Windsor. Nous espérons que nos lecteurs feront leur profit de ceux que nous reproduisons :

« Que ces réflexions sur le passé, soient donc pour vous un enseignement salutaire—et en songeant aux travaux de vos aïeux et à l'héritage qu'ils vous ont légué, sachez suivre les exemples qu'ils vous ont donnés—que serait-il arrivé si alors au lieu de se porter sur des terres neuves on n'eût jamais songé qu'à se partager les vieilles terres défrichées jusqu'à ce qu'elles fussent réduites à des lambeaux de 80 ou 90 arpents? Il en serait résulté que devenant à la fin impartageables, les héritages auraient été vendus, et qu'un grand nombre d'entre vous, seraient aujourd'hui réduits, à la condition de louer des terres à des étrangers où à gagner au jour le jour un salaire incertain qu'il faudrait aller solliciter de toutes parts. Or que de motifs n'avez-vous pas aujourd'hui pour chercher à vous étendre comme vos ancêtres ont fait; vous en avez bien plus qu'eux, car en agissant ainsi ils ne faisaient que suivre les impulsions, de leur bon naturel et d'une sagesse instinctive. Mais vous êtes éclairés par l'expérience, et vous voyez avec évidence combien même il eût été avantageux qu'ils fissent plus encore et qu'ils s'assurassent à tout prix toutes les terres du pays.

« Sans doute ils n'est pas aussi facile maintenant de les acquérir, il en coûte plus et elles sont plus enfoncées dans l'intérieur. Cependant croyez-moi, quelque soit le prix auquel les terres en bois debout soient parvenues, il n'en est pas moins avantageux et même urgent pour vous d'en acheter, toutes les fois que vous le pourrez et même de vous gêner pour les acquérir,—car plus vous irez plus elles monteront de prix, plus elles deviendront rares.

« Aujourd'hui encore quand on achète une terre en bois debout, on peut couvrir une partie du prix avec le bois qui s'y trouve, et après cette exploitation il est bien rare que le terrain revienne à plus de 4 ou 5 piastres l'acre. Dans ce moment-ci surtout où nous subissons une crise qui a fortement affecté les transactions et altéré le prix des immeubles, il est plus facile de les obtenir à bon compte qu'il ne l'a été précédemment.

« C'est donc une occasion à saisir, car une fois cette crise passée, les choses reprendront leur cours et avec le mouvement ascendant de la population, la terre ira toujours croissant de valeur. Que chacun dans la limite de ses forces, s'emploie donc à s'assurer les terres non cultivées pendant qu'il y en a encore; sinon vos enfants ou petits enfants diront aussi un jour, quand on ne voudra plus leur vendre de terres que dépourvues de toutes valeurs en bois, et à un prix double ou triple de celui qu'on demande maintenant, ils diront à leur tour: Ah combien nos pères ont été malavisés de ne point acheter toutes ces terres, quand elles étaient toutes boisées et à si bon compte! Il faut donc aujourd'hui faire non seulement le possible, mais en quelque sorte l'impossible pour vous assurer ce qui en reste, et chaque père de famille devrait tenir à honneur, en se privant s'il le faut, d'établir de son vivant chacun de ses garçons sur une terre nouvelle, en laissant à l'aîné, intact et sans morcellement l'ancien patrimoine de la famille.»

SMITH: Abécédaire musical contenant la théorie simplifiée des principes élémentaires appliquée à l'étude d'un instrument ou de la voix, par Gustave Smith, organiste de l'Eglise St. Patrice, etc. Typographie musicale de l'auteur; 32 p. in-8.

Nous avons déjà mentionné d'autres travaux utiles du laborieux professeur, qui n'épargne aucun effort pour populariser l'étude de la musique. Le prix de ce petit ouvrage est de 25 cts.

Québec, avril et mai 1861.

RAPPORT sur les Missions du Diocèse de Québec, 14e livraison, xviii-192 p. in-12. Brousseau.

Nous signalons l'autre jour la publication du Rapport des Missions du Diocèse de Montréal, celui de Québec vient de paraître, et ne lui cède en rien. On y trouvera surtout des détails intéressants sur les postes

du nord, et sur une foule d'autres établissements où l'éducation, protégée par les missionnaires, fait de grands progrès. Nous ne connaissons guère de lecture plus attachante. Les articles sur les missions du Labrador, de la Rivière Rouge et de la Baie d'Hudson, sont on ne peut plus descriptifs et agréables à lire.

BRUNET: Voyage d'André Michaux en Canada depuis le lac Champlain jusqu'à la Baie d'Hudson, par O. Brunet; 27 pages in-8. Bureau de l'Abelle.

Cet intéressant travail historique et scientifique est au nombre de ceux que publie, de temps à autre, le journal des élèves du Séminaire de Québec. Sa réimpression est une bonne fortune pour les amateurs. M. Brunet, professeur de botanique à l'Université Laval, ne se contentera pas, nous assure-t-on, d'avoir suivi les traces du célèbre botaniste français dans ce récit, dont il a eu beaucoup de peine à réunir les éléments épars; mais il va parcourir lui-même l'espace exploré par Michaux au nord du St. Laurent, dans la direction de la Baie d'Hudson, afin d'enrichir l'herbier déjà si considérable qu'il a formé. Nous lui souhaitons bon voyage et bon succès; et nous attendrons avec impatience des nouvelles de la grotte du "Grand Lac des Mistassins" et du génie qui l'habite.

LEMOINE: Ornithologie du Canada, par J. M. Lemoine, Avocat, seconde partie; v-398 p. in-12. E. R. Fréchette.

Nous donnerons des extraits de ce second volume de l'intéressant travail de notre jeune naturaliste. Nous avons reproduit le premier presque en entier; mais le Département de l'Instruction Publique, nous sommes heureux de le dire, ne s'est point borné à ce stérile tribut d'admiration, il a acheté cinquante exemplaires du livre pour être distribués en prix dans les écoles; grâce à cet encouragement et à celui donné par la bibliothèque du Parlement, M. Lemoine a pu ré-imprimer la première partie, tirée d'abord à un très petit nombre d'exemplaires.

Petite Revue Mensuelle.

Notre parlement a terminé sa dernière session le 18 mai. Un grand nombre de projets de loi ont été sanctionnés; un petit nombre d'entre elles cependant ont trait à la législation civile proprement dite; presque toutes sont d'un caractère local et municipal. Et il n'est pas étonnant qu'il en soit ainsi dans un moment où les statuts refondus (trois énormes volumes) viennent à peine d'être publiés et où une commission prépare un code.

Les questions les plus importantes débattues pendant la session ont été celle de la représentation basée sur la population, des avances faites au Grand Tronc, des lois sur l'usure et sur les faillites, et de l'abolition du droit d'appel au conseil privé.

Sur la première un vote assez fort a négativé la demande de la grande majorité des députés haut-canadiens; un seul représentant du Bas-Canada M. Sommerville votant pour la proposition et dix députés du Haut-Canada votant contre. Le ministère n'a eu qu'une assez faible majorité sur la seconde question; le statu-quo a été maintenu quant à l'usure et aux faillites et sur la dernière question, le projet de loi de M. Cartier a été perdu dans le conseil législatif.

Dans son discours de clôture le gouverneur général annonce la visite non officielle du Prince Alfred, second fils de la Reine, âgé de seize ans et demi, et aspirant en marine. Le deuil où se trouve la famille royale empêchera S. A. d'accepter aucune invitation, et le voyage devra se faire strictement incognito. Depuis ce temps le jeune prince est arrivé à Halifax et S. E. le gouverneur général doit se rendre au devant de lui dans le bas du fleuve.

S'il parcourt les Etats-Unis, le second fils de notre souveraine, y trouvera un état de choses bien différent de celui qu'y avait laissé le Prince de Galles. La guerre civile y sera bientôt dans toute son horreur, quoiqu'à dire le vrai les parties belligérantes aient jusqu'ici malgré toutes leurs provocations et bravades réciproques, agi avec une grande lenteur.

Les armées du Nord et du Sud nous ont pendant assez longtemps rappelé la fameuse stance de Sédaine sur l'opéra,

J'ai vu des soldats en alarmes,
Les bras croisés, le corps droit,
Crier cent fois aux armes
Et ne pas bouger de l'endroit!

Les seuls faits d'armes qui se soient passés jusqu'ici ont un caractère les uns puéril, les autres atroce. Dans ce dernier genre est l'épisode de la prise d'Alexandrie dans lequel le Colonel Ellsworth commandant du régiment des zonaves de New-York, a trouvé la mort. Le massacre que l'on a fait de son meurtrier a doublé l'horreur de cette bien déplorable affaire.

On comprend du reste peu de chose au mouvement des troupes et au plan de la campagne; les intentions de l'armée du Sud sont difficiles à savoir; le silence qui règne sur tout ce qui la concerne indique ou une grande habileté et une discrétion sans pareille, ou un découragement et une impuissance bien funestes. Cette dernière opinion ne saurait cependant nous être inspirée par la lecture des journaux français de la Louisiane qui nous arrivent depuis quelque temps avec une ponctualité à laquelle nous n'étions pas habitués même en temps de paix. Nous y

trouvons en fait de levée et d'équipement de troupes, en fait d'enthousiasme militaire l'exacte copie de ce que contiennent les journaux du Nord, moins l'extrême violence des articles de fonds de cette dernière partie de la presse américaine, laquelle est loin d'être égalée par les sécessionnistes. Cette violence depuis quelques jours, s'adresse même à l'Angleterre avec une outrecuidance dont le *Canadien* de Québec fait bonne justice dans un passage qui suit une citation d'un article du *Courier and Inquirer*. Ce dernier journal menaçait d'une déclaration de guerre les deux puissances européennes si elles persistent à traiter les hommes du Nord autrement que comme des rebelles :

« Certes, voilà qui est parlé bien haut à une puissance comme l'Angleterre, pour des gens qui, de l'aveu de leurs propres journaux, le N. Y. *Tribune* entre autres, « manquent encore de cavalerie, d'artillerie légère, de moyens de transport, de matériel de campement d'approvisionnement, de munitions, de bagage, etc., etc., et enfin ce qui n'est pas le moins important, d'un département chirurgical formellement organisé pour les volontaires. » Aussi de pareilles fanfaronades ne peuvent-elles que prêter à rire, excepté pourtant pour ceux qui, comme nous, ont le malheur d'être dans le voisinage immédiat du pays où elles se disent. Ce n'est pas que nous ayons à craindre pour la sécurité du pays, dans un temps où l'Angleterre est en paix avec le monde entier ; puis, il y a toute apparence que le Sud occupera suffisamment, d'ici à quelque temps, les forces régulières du Nord. Mais supposez que le gouvernement de Washington suive la ligne de politique qui lui est tracée, par ses journaux, il s'ensuivra nécessairement une rupture avec l'Angleterre, et c'est assez pour exposer toute notre frontière du Sud aux incursions de bandes de maraudeurs, qu'aucune autorité ne pourra contenir, qu'on encouragera peut-être sous main, comme cela s'est vu pendant nos troubles de 1887-38. Nous ne parlons ici que du cas de simple rupture des rapports diplomatiques et non du cas de guerre ouverte, ce qui serait bien plus grave encore. Et dans l'Etat de choses que créerait une rupture diplomatique entre l'Angleterre et les Etats-Unis, qui pourrait garantir la paix pour vingt-quatre heures seulement ? le plus mince incident suffirait pour allumer la guerre. Or en pareil cas, nous aurions affaire à une nation qui se prépare et où les esprits sont montés à la guerre depuis plusieurs mois. Et nous n'avons qu'une poignée de troupes régulières, qu'il serait bien à souhaiter de voir augmenter bientôt, et cela dans l'intérêt même de la paix ; car si nous avions en Canada une vingtaine de mille hommes de bonnes troupes, avec une brave milice prête à les appuyer, nous sommes sûr que nos voisins se résigneraient à en passer par le programme de Lord John Russell, qui est d'ailleurs en stricte conformité avec le droit international européen, et qui plus est avec les antécédents de la politique des Etats-Unis eux-mêmes.

« En voyant nos voisins si susceptibles, si exigeants vis-à-vis de l'Angleterre, on serait tenté de penser qu'ils veulent se réserver un *casus belli*, pour essayer de gagner au Nord ce qu'ils sont menacés de perdre au Sud. C'est, comme on sait, une idée de M. Seward, le secrétaire du président Lincoln, que d'arrondir les Etats-Unis en s'emparant des Canadas. Si nos voisins perdent le Sud, ce sera une raison de plus de jeter leur dévolu sur les Canadas, et les armements considérables qu'ils auraient alors sur pied leur fourniraient les moyens d'accomplir leur projet si nous n'étions pas bien préparés à les recevoir. Ce ne sont pas là de vaines conjectures. L'Angleterre commettrait une faute énorme, irréparable, si elle ne mettait promptement le Canada sur une espèce de pied de guerre un peu imposant, ce qu'on appelle en style diplomatique la paix armée. »

Nous doutons fort pour notre part qu'après un échec comme celui que notre confrère anticipe les états du nord fassent assez bien portans et assez en appétit pour vouloir nous absorber. Deux faits peignent dès à présent la situation que la guerre civile a faite à la ci-devant grande république. L'Espagne qui il y a si peu de temps craignait de se voir enlever Cuba, vient de s'annexer la république dominicaine. Qui eût pu prévoir un tel événement il y a seulement six mois ? Le second c'est que l'Angleterre qui n'avait pas encore songé sérieusement à compléter sa grande ligne de chemin de fer à travers ses colonies jusqu'à Halifax ne parle de rien moins que d'escamoter aux Etats-Unis l'idée que ceux-ci avaient depuis si longtemps émise d'un chemin de fer de l'Atlantique au Pacifique.

L'*Echo du Pacifique* journal français publié à San Francisco, fait sur ce sujet les sages réflexions qui suivent et par lesquelles nous terminerons, car elles ouvrent un assez vaste horizon à la pensée de nos lecteurs pour que là-dessus nous prenions congé d'eux.

« Pendant que l'Union se déchire et oublie ses intérêts les plus directs pour ne s'occuper que de ses discordes et de ses blessures, le grand railroad du Pacifique ne se fait pas.

« L'Angleterre, qui sait mettre à profit les malheurs de ses voisins, comprend que c'est le moment de revenir à ses projets. Elle discute de nouveau et démontre la nécessité de réaliser le grand chemin de fer qui conduirait d'Halifax au golfe de Georgie en traversant tout le Canada et sans sortir du territoire britannique. L'*Illustrated London News* contient sur ce sujet un article très détaillé qui a produit une réelle sensation.

« Nos intérêts, dit ce journal, s'accroissent dans l'Est et réclament impérieusement de nouvelles voies de communication. Le long détour par le cap Horn, la ligne même de Panama, entraînent des lenteurs préjudiciables aux transactions et ne répondent plus aux besoins du commerce. La ligne qui passe par l'Isthme de Suez a d'autres inconvénients ;

d'ailleurs elle n'est pas sous la main du pays. Il lui faut une route à lui indépendante des éventualités, sur le sol anglais. La route qui passera par le Canada est la seule qui puisse convenir à une nation dont l'industrie puissante a besoin d'être incessamment à la recherche de nouveaux débouchés.

« Viennent ensuite les détails, l'examen des points de comparaison entre les avantages offerts par chacune des lignes en projet, et la préférence est donnée à la ligne anglaise. Il s'agirait ici non plus d'utiliser les lacs et rivières qui permettraient un parcours en bateau d'environ 2,000 milles dans la direction voulue, mais d'une voie de fer non interrompue, coûtant à l'Etat de 25 à 30 millions de livres sterling. Grosse somme sans doute, mais inférieure, ajoute-t-on, à celle payée pour arriver à l'extinction de l'esclavage, dans les possessions des Antilles, inférieure encore aux dépenses proposées récemment pour la fortification des côtes d'Angleterre, et certes beaucoup plus utile.—Ce serait d'ailleurs la ligne la plus courte. Comparée à la ligne de Panama, elle offrirait un raccourci de 6,000 milles pour aller au Japon, de 5,000 milles pour aller à Canton, et de 3,000 milles pour correspondre avec Sydney.

« Tous ces motifs, bien présentés et très développés, sont de nature à solliciter un mouvement de capitaux suffisant pour entreprendre ce travail gigantesque. »

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

— Nous avons souvent parlé de ce que faisaient quelquefois des localités pauvres et éloignées pour l'éducation de leurs enfans, et nous avons eu souvent occasion de le comparer avec l'apathie de paroisses riches et populeuses : voici quelques détails que le zélé missionnaire de l'Isle Bonaventure, M. Guillemette dans le comté de Gaspé nous envoie sur les efforts de ses paroissiens ; ils ne manqueront point d'intéresser nos lecteurs.

« Vous recevrez par cette malle le rapport de la petite municipalité scolaire de l'Isle Bonaventure. Je ne puis m'empêcher de dire que cette école m'a surpris. Je pensais réellement que pour les derniers six mois elle avait plutôt fonctionné pour la forme qu'en réalité et voilà que les progrès des enfans m'ont véritablement étonné. L'école est organisée on ne peut mieux : livres, ardoises, cahiers, rien ne manque et les progrès en lecture et en écriture méritent une mention des plus honorables. J'y ai vu même de jolies petites lettres dont le style aurait fait honneur à plus d'une école du district de Gaspé. »

— MM. les commissaires d'écoles de la Baie de Gaspé Sud, ayant jusqu'ici refusé d'établir la cotisation dans leur municipalité, M. l'inspecteur Béchard les a fait poursuivre devant M. le juge Thompson, qui les a condamnés à l'amende. M. Hamilton, avocat, qui a conduit la procédure mérite à juste titre les remerciements des amis de l'éducation et pour le courage qu'il a montré en prenant une cause qui était loin d'être populaire dans l'endroit et pour l'habileté avec laquelle il l'a conduite.

— Une séance littéraire et scientifique très intéressante a eu lieu dernièrement à l'Université Laval, des expériences sur la lumière électrique, ont été faites par M. le professeur Hamel, et M. Rameau a fait une lecture sur la colonisation de l'Algérie comparée avec celle du Canada. Le savant écrivain a terminé par une lettre très intéressante de M. Belcourt, missionnaire à l'Isle du Prince Edouard, qui lui annonce l'émigration d'un grand nombre d'Acadiens dans le comté de Bonaventure.

— Le 16 du courant, les élèves de l'école normale Laval à Québec, ont célébré par une soirée littéraire et musicale le quatrième anniversaire de l'inauguration de cette institution. Un discours de circonstance a été prononcé par un des élèves.

BULLETIN DES LETTRES.

— On annonce de Paris la mort de M. Henry de Courcy, écrivain distingué qui, sous le nom de C. de La Roche Héron, s'est souvent occupé du Canada dans les colonnes de l'*Univers*. M. de Courcy avait longtemps résidé à New-York, où il était agent pour une manufacture de glaces. Il visita le Canada et se lia d'amitié avec feu le Commandeur Viger, qui lui fournit les matériaux de son livre, « *Les Servantes de Dieu en Canada*. » M. de Courcy a aussi écrit une Histoire de l'église catholique aux Etats-Unis. Il était frère de M. Pol de Courcy écrivain breton très distingué.

— M. Rameau, qui a fait dans les principales villes du Canada un grand nombre de lectures publiques sur le développement de la race française en Amérique, objet de ses études, doit s'embarquer prochainement pour la France. Il emporte avec lui les vœux et les sympathies bien méritées de tous les Canadiens amis des lettres et de leur pays.

Des Presses à air dilaté d'Eusèbe Senécal, 4, Rue St. Vincent, Montréal.